

2

Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique



© AWEX



© LEPUR-ULg



Un ambitieux projet socio-économique

La finalité 2 du présent tableau de bord a pour objet de s'interroger sur les dimensions socio-économiques du développement territorial et notamment sur les potentialités de création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique. Vaste programme duquel émergent clairement deux préoccupations essentielles : la production durable de richesses et la répartition de ces richesses. Elles forment les deux piliers de notre structure qui est édifiée autour de deux grands objectifs complémentaires :

- assurer la croissance de la production de richesses et
- tendre vers une répartition plus équitable de ces richesses.

La finalité 2 s'inscrit dans le cadre de l'objectif V du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), *“contribuer à la création d'emplois et de richesses”*. Selon le SDER, *“la participation de l'aménagement du territoire à la création des richesses collectives doit [...] se concevoir en référence au principe de cohésion économique et sociale ; elle doit également, dans un souci de développement durable, prendre en compte le long terme et les besoins futurs”* (p.122).

Elle rejoint et prolonge la finalité 1 (répondre aux besoins fondamentaux) en misant sur les impulsions des activités économiques avec leur nécessaire corollaire social, et leur traduction au niveau spatial.

La structuration de cette partie du TBDT, dévolue aux aspects socio-économiques, s'appuie principalement sur des outils émanant de la politique régionale wallonne [inscrite en l'occurrence dans le SDER et le Contrat d'Avenir pour la Wallonie actualisé (CAWa)] mais aussi sur les stratégies nationales de politique économique et sociale [inscrites notamment dans les Plans d'Action Nationaux pour l'inclusion (PAN/incl) et pour l'emploi (PAN/emploi)], qui sont elles-mêmes soumises de plus en plus aux lignes directrices européennes en la matière (dégagées notamment au sommet de Lisbonne¹ et réaffirmées lors des sommets de Nice et Stockholm). C'est donc principalement à ces trois niveaux stratégiques imbriqués que seront rattachés nos objectifs stratégiques et opérationnels, sur lesquels s'appuient critères d'évaluation et indicateurs².

1) En mars 2000, un Conseil européen extraordinaire s'est tenu à Lisbonne sur le thème *“Emploi, réformes économiques et cohésion sociale - pour une Europe de l'innovation et de la connaissance”*

2) Cf. introduction générale du TBDT, notamment, pour la distinction méthodologique entre objectifs stratégiques et objectifs opérationnels (au rang de sous-objets)...

Mais revenons sur le point de départ de la réflexion menée pour la finalité qui nous préoccupe : le cadre fixé par le SDER, tel que précisé dans l'extrait cité supra.

Aménagement du territoire et développement : du principe de solidarité...

La poursuite de la finalité 2 suppose une cohésion sociale basée sur une solidarité raisonnée entre les territoires comme entre les personnes, principes fondamentaux rappelés dans le SDER et le CAWa. Cette solidarité trouve son fondement dans un principe d'équité³.

L'équité territoriale renvoie au postulat que tous les habitants d'un territoire doivent pouvoir accéder à une même qualité de services et avoir les mêmes chances de développement.

Quant à l'équité entre personnes ou équité verticale, en cherchant à donner les mêmes chances à tout individu quelque soit le groupe de la population auquel il appartient, elle vise la protection des plus démunis.

... à la perspective d'un développement régional ...

Pour réussir son décollage économique, pour se faire une place au sein de l'espace européen, pour enfin se départir du passé et réussir sa reconversion industrielle, en bref, pour relever les véritables défis de demain, la Wallonie doit pouvoir offrir les conditions locales permettant de maintenir et attirer sur son sol les activités porteuses, créer les conditions de l'innovation et s'insérer dans une logique de réseaux et de complémentarité, de niches à exploiter selon le principe des avantages comparatifs, plutôt que de concurrence (sa petite taille ne lui en donnant pas les moyens). L'aménagement du territoire, à travers l'infrastructure de transport existante, les équipements logistiques et les services locaux établis, la proximité de centres d'expertise, etc, joue un rôle majeur dans toute décision d'investissement des acteurs économiques. De son côté, toute activité économique, tout investissement local par les équipements qu'il génère, laisse son empreinte sur l'occupation du sol et sa structuration. De fait, Comme le soulignent P. Got et P. Vandewattyn, *“de la même manière que Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, aménager un territoire c'est aussi faire du développement et vice versa, tant ces deux pratiques sont imbriquées au point que l'on peut se demander si l'une n'est pas le verso ou le recto de l'autre”* (1998, p.19).

3) NB : le principe d'équité ne doit pas être confondu avec celui d'égalité.

... durable

L'option durable introduit une troisième dimension de l'équité, au-delà des dimensions verticale et territoriale évoquée plus haut : celle du temps. L'équité temporelle vise à ne pas hypothéquer les ressources et conditions de vie des générations à venir au profit du présent.

Aussi, toute activité économique, par les externalités qu'elle engendre n'est pas sans implications sur l'environnement et le bien-être des individus.

Dans une perspective territoriale, il s'agira, notamment, de veiller à une utilisation parcimonieuse et rationnelle des zones affectées aux activités économiques, de mieux gérer les chancres laissés par les friches industrielles abandonnées et de limiter au maximum les pollutions.

Le ciment de la cohésion socio-économique ne peut 'prendre' que si l'on tient compte des interactions entre les différentes facettes du développement évoquées.

C'est là le contexte global sur fond duquel se greffent les indicateurs couvrant la finalité de 'contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique'.

Aussi, loin de prétendre toucher au but dans cette première version, il s'agit de garder en point de mire l'objectif de proposer des indicateurs socio-économiques pour la réflexion et l'action, pour une Wallonie active en marche vers un développement durable. C'est dans cet esprit qu'a été conçue et développée cette finalité.

Mais avant d'en présenter la structure générale, un dernier point concernant le recours à une échelle d'analyse spatiale originale, propre à cette finalité s'impose.

Emploi et bassins d'emploi : vers de nouvelles entités spatiales fonctionnelles

L'emploi est au coeur de la problématique générale de cette finalité, tant comme vecteur et révélateur de l'activité économique, que du point de vue social de l'accès au revenu du travail.

Il était donc tout naturel que le choix de l'échelle supracommunale privilégiée pour l'analyse de nos indicateurs se porte

sur la notion de bassins d'emploi. Et ce, d'autant plus que les découpages administratifs traditionnels (provinces et arrondissements) permettent difficilement d'appréhender les réalités fonctionnelles tangibles sur le terrain.

Dans l'optique d'aide à la décision et plus précisément, "en matière d'emploi, les décideurs souhaitent identifier [...] et mesurer les réalités sous-régionales en vue d'établir une politique adaptée" (Y. de Wasseige et al, à paraître)

Cela a été rendu possible grâce à l'apport du Service des Études et de la Statistique (SES) devenue depuis l'Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) qui a mis en place, récemment, une méthodologie permettant d'identifier des bassins d'emplois.

Les nouvelles réalités spatiales mises en évidence, correspondent à une structuration de l'espace wallon dans une perspective fonctionnelle qui met en avant, dans le cas présent, le seul critère de l'emploi. Elles constituent un premier pas fondamental vers de nouveaux zonages fonctionnels.

Un très bref aperçu de la démarche analytique sous-jacente est exposée infra. Nous renvoyons le lecteur vers les articles princeps pour plus de précisions quant à l'intérêt et la méthodologie à la base des bassins d'emploi.

Méthodologie

Le regroupement des communes en bassins d'emploi est basé sur les flux intercommunaux "domicile - travail".

Fondée sur une méthodologie rigoureusement éprouvée, la démarche ayant conduit à la mise en évidence des bassins d'emploi répond à un processus itératif de classification hiérarchique ascendante⁴. A chaque étape du processus, la commune présentant le taux de dépendance le plus élevé vis-à-vis d'une autre entité, est rattachée à cette dernière. Suite à cette agglomération, les taux de dépendance sont recalculés pour l'ensemble des entités restantes.

Au fur et à mesure de l'avancement du processus, des pôles vont se former jusqu'à l'agglomération de l'ensemble des communes. Pour mettre en évidence des entités territoriales pertinentes, il est impératif d'arrêter le processus. Les deux

4) Le programme utilisé est une adaptation de l'algorithme Mirabel mis au point par l'INSEE.

échelles spatiales déterminées par le SES correspondent à l'arrêt du processus à des seuils déterminés sur base de critères objectifs (tels que les sauts qualitatifs).

De cette manière, la méthode a pu identifier trente et un bassins d'emploi primaires et sept bassins d'emplois majeurs pour l'ensemble du territoire wallon.

Certaines contraintes ou options ont été imposées à la classification :

- La contrainte de contiguïté à savoir qu'une agrégation ne peut avoir lieu qu'entre entités voisines (NB : remarquablement, cette contrainte prévue dans le modèle n'a, en fait, jamais dû intervenir dans le processus) ;
- Les taux de dépendances vis-à-vis des communes étrangères au territoire wallon ne sont pas pris en compte. Il s'agit là d'un choix analytique et non d'une limite en soi : le découpage, ainsi formé, laisse apparaître certaines réalités sous-régionales habituellement masquées par l'influence de pôles étrangers. Cependant, afin de visualiser les zones d'influence exercées par les pôles extérieurs, nous nous proposons de les faire apparaître sous forme de trames superposées dans les documents cartographiques présentés à l'échelle des bassins majeurs.

Liste des Discussions Papers du SES / IWEPS relatifs au thème des bassins d'emploi

- De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P. *Bassins d'emploi et régions fonctionnelles - Méthodologie et définition des bassins d'emploi wallons* ; Discussion Papers N°0101 ; février 2001

- De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P. *Bassins d'emploi et régions fonctionnelles - Inventaire et synthèse des territoires sous-régionaux* ; Discussion Papers N°0102 ; mars 2001

- De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P., Vanden Dooren L. *Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Elaboration d'une typologie socio-économique des bassins d'emploi wallons* ; Discussion Papers N°0203 ; mai 2002

- De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P., Vanden Dooren L. *Bassins d'emploi et régions fonctionnelles - Le degré d'autonomie, des bassins d'emploi wallons* ; Discussion Papers N°0207 ; à paraître

- De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P., Vanden Dooren L. *Bassins d'emploi et régions fonctionnelles. Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2001* ; Discussion Papers N°0302 ; à paraître.

Structure de la finalité 2 : objectifs et sous-objectifs

Pour une vue d'ensemble de la structure de la finalité, la hiérarchie des objectifs et sous-objectifs qui en constituent le squelette, est ici reproduite. Un niveau de détail plus fin est présenté dans les introductions relatives à chacun des objectifs retenus.

Table des matières générale⁵

FINALITE 2 : "CONTRIBUER À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES AFIN D'AMÉLIORER LA COHÉSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE"

Objectif 2.1. Assurer la croissance de la production de richesses

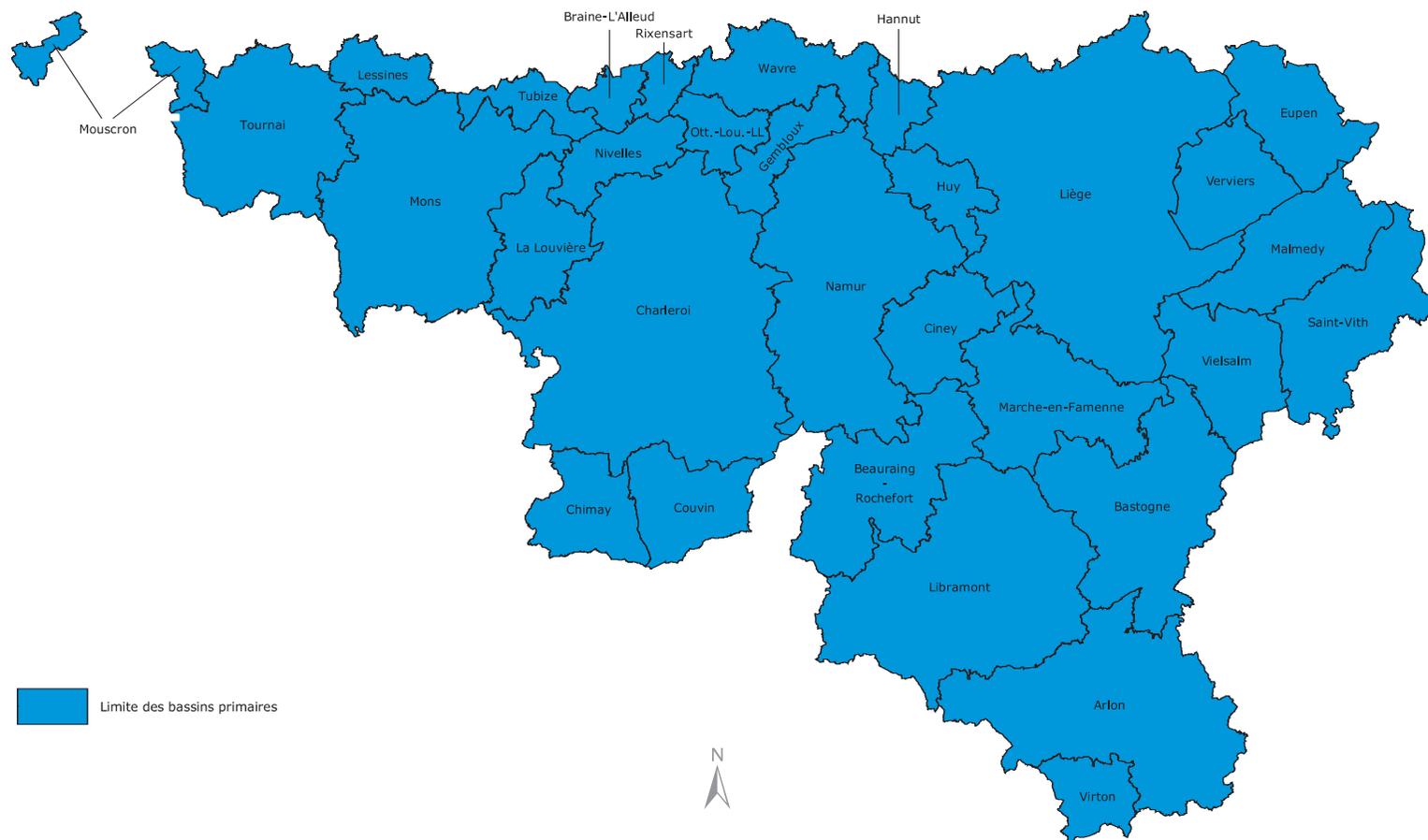
- Sous-objectif 2.1.1. Localiser de manière optimale les activités économiques
- Sous-objectif 2.1.2. Dynamiser la structure des activités économiques
- Sous-objectif 2.1.3. *Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité*

Objectif 2.2. Tendre vers une répartition plus équitable des richesses

- Sous-objectif 2.2.1. Améliorer l'accès au marché du travail et des conditions de travail
- Sous-objectif 2.2.2. *Tendre vers une distribution plus équitable des revenus*
- Sous-objectif 2.2.3. *Enrayer le processus d'exclusion sociale*

5) en italique : les sous objectifs non réalisés dans cette première publication du TBDT

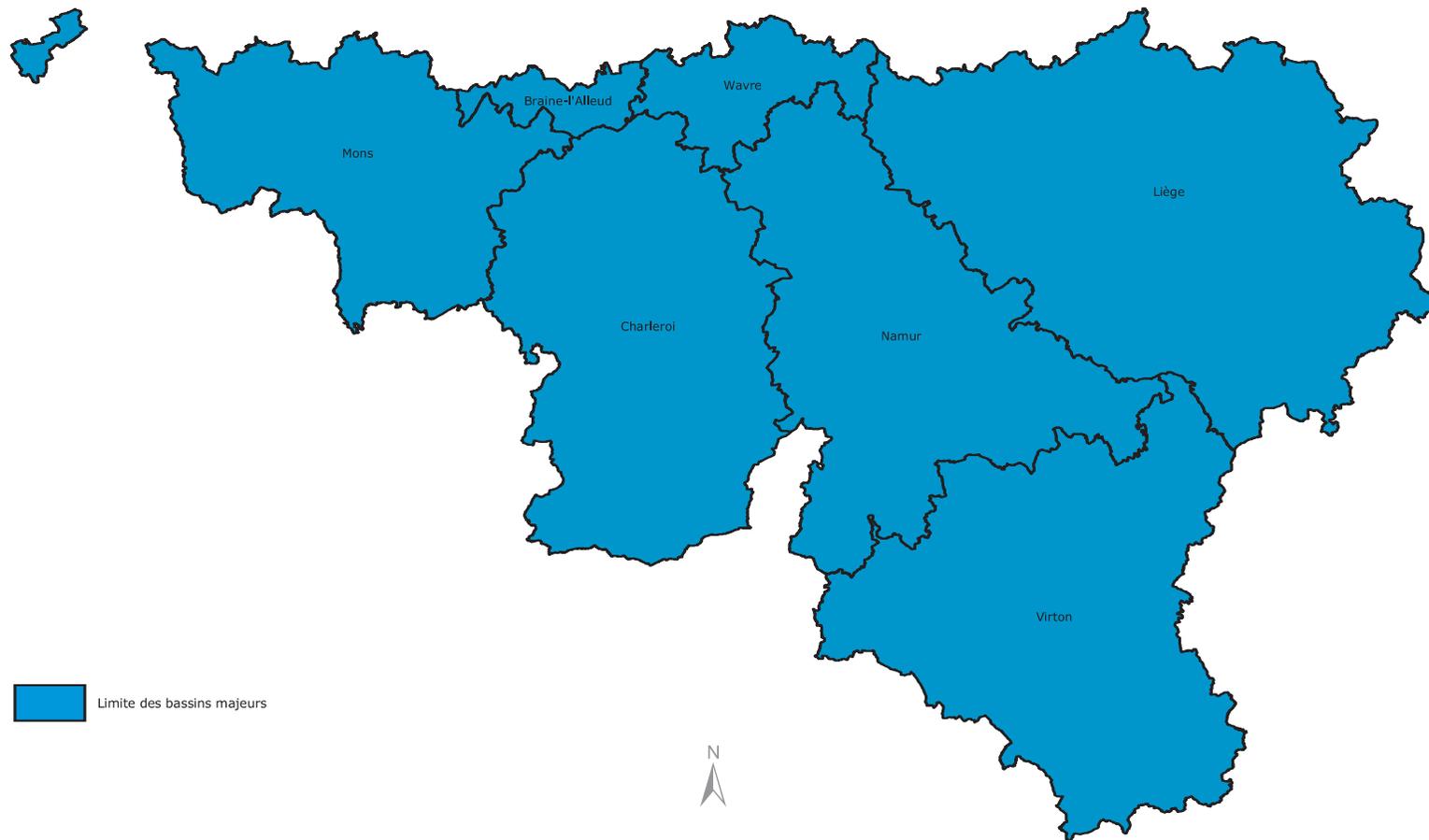
Bassins primaires wallons



Source des données : IWEPS-SES

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

Bassins majeurs wallons



Source des données : IWEPS-SES

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg



2.1. Assurer la croissance de la production de richesses

Assurer la croissance de la production de richesses, au sein de l'espace qui nous préoccupe, la Wallonie, n'est autre que veiller à **garantir les conditions de la croissance régionale de façon durable**. C'est, en substance, le but même de l'objectif V du SDER qui traduit précisément la volonté inscrite dans l'article 1^{er} du CWATUP de rencontrer *“de manière durable les besoins économiques [...] de la collectivité”*.

Dès lors, il s'agit ici d'abord et avant tout, de dresser les constats et d'informer les décideurs sur les tendances qui se profilent au sein de sous-entités de l'espace wallon, soit :

- rendre compte de la distribution spatiale des activités économiques dans le but d'en optimiser la localisation (sous-objectif 2.1.1) ;
- rendre compte de l'évolution des formes spatiales qui caractérisent la structure des activités économiques afin de la dynamiser, c'est-à-dire s'adapter aux évolutions de celle-ci (sous-objectif 2.1.2). Il s'agit essentiellement d'offrir les conditions locales, et donc les structures adaptées, permettant de relever les défis tels que la reconversion industrielle, le développement des secteurs stratégiques à fort potentiel, etc.

Ces deux sous-objectifs se révèlent à travers le prisme de la distribution spatiale des activités économiques. En effet, comme le souligne B. Mérenne-Schoumaker, la distribution des activités économiques permet, *“de traduire la localisation dans l'espace des activités et d'en mettre en évidence la répartition, c'est-à-dire les formes spatiales qui en découlent : dispersions, concentration, spécialisations”* (2002, p.25).

C'est là l'objet des indicateurs proposés dans cette première version du TBDT. Toutefois, avant de détailler davantage ces deux axes, soulignons que cet objectif ne peut faire l'impasse sur un autre volet revêtant une importance capitale si l'on veut assurer l'avenir de la région : consolider la croissance par l'amélioration de la productivité (**sous-objectif 2.1.3**). Ce sous-objectif, même s'il ne peut être abordé dans le cadre de cette première version du TBDT doit être gardé à l'esprit. En

effet, la croissance régionale ne peut s'entendre sans amélioration de la productivité du facteur travail. Il s'agit particulièrement de soutenir l'acquisition de compétences et de qualifications, et de promouvoir l'intégration technologique par la recherche et l'innovation (option V.3 du SDER).

Sous-objectif 2.1.1. Localiser de manière optimale les activités économiques

Comme mentionné ci-dessus, la problématique générale de ce sous-objectif est de traduire la distribution des activités économiques au sein de la Région wallonne. Pour ce faire, quatre variables sont traditionnellement utilisées comme révélateurs :

- la surface occupée [critère 2.1.1.1] ;
- le nombre d'entreprises (ou à défaut, d'établissements) [critère 2.1.1.2] ;
- l'emploi [critère 2.1.1.3] et
- la valeur ajoutée (VA) [critère 2.1.1.4].

Chacune de ces variables apporte un éclairage différent et complémentaire par rapport à la question qui nous préoccupe. Chacune comporte également des limites imposées par les sources de données d'où elles proviennent.

En effet, la surface occupée reste fort sensible à la nature de l'activité elle-même et n'est pas nécessairement corrélée à la création de richesses, le nombre d'établissements occulte l'importance relative de chaque unité (taille) tandis que l'exploitation de la VA se heurte à la limite de disponibilité des données à une échelle spatiale fine. Compte tenu de cela, l'emploi semble être le révélateur le plus approprié pour rendre compte de la distribution des activités économiques.

Sous-objectif 2.1.2. Dynamiser la structure des activités économiques

La problématique couverte par ce second sous-objectif est de traduire la distribution des activités économiques au sein de la Région wallonne en mettant en évidence les formes spatiales qui caractérisent le tissu économique wallon via l'examen de :

- la taille des unités productrices de biens et services (en terme d'emploi) [critère 2.1.2.1],
- leur répartition sectorielle [critère 2.1.2.2] et
- les spécialisations sectorielles qui se dégagent dans chaque sous territoire [critère 2.1.2.3].



Table des matières³

Objectif 2.1. ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES

Sous-objectif 2.1.1. Localiser de manière optimale les activités économiques

CRITÈRE 2.1.1.1. Occupation du sol

- 2.1.1.1.A. : Surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique
- 2.1.1.1.B. : *Evolution de l'offre en Zone d'Activité Economique (ZAE)*
- 2.1.1.1.C. : *Evolution des SAED (nombre, surface, localisation)*

CRITÈRE 2.1.1.2. Démographie des entreprises

- 2.1.1.2. : *Evolution du nombre d'entreprises et leur répartition sectorielle*

CRITÈRE 2.1.1.3. Dynamique de l'emploi

- 2.1.1.3.A. : Evolution relative de l'emploi salarié
- 2.1.1.3.B. : Taux de contribution des bassins d'emploi à la croissance de l'emploi salarié wallon
- 2.1.1.3.C. : *Evolution relative de l'emploi salarié par pôle et point d'appui de développement*
- 2.1.1.3.D. : *Evolution relative de l'emploi dans les parcs d'activités économiques*
- 2.1.1.3.E. : Indice de localisation
- 2.1.1.3.F. : *Evolution relative de l'emploi indépendant*

CRITÈRE 2.1.1.4. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)

- 2.1.1.4.A. : *Evolution de la VA par secteur d'activité*
- 2.1.1.4.B. : *Part des secteurs d'activités dans la VA*
- 2.1.1.4.C. : *Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières*

Sous-objectif 2.1.2. Dynamiser la structure des activités économiques

CRITÈRE 2.1.2.1. Structure selon la taille des établissements

- 2.1.2.1. : *Evolution de l'emploi selon la taille des établissements*

CRITÈRE 2.1.2.2. Répartition sectorielle

- 2.1.2.2. : *Evolution de l'emploi par grand secteur d'activité et par sous secteur d'activité*

CRITÈRE 2.1.2.3. Spécialisation sectorielle

- 2.1.2.3. : *Indice de spécialisation sectorielle*

Sous-objectif 2.1.3. Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité

CRITÈRE 2.1.3.1. Qualifications et compétences

- 2.1.3.1.A. : Taux d'instruction
- 2.1.3.1.B. : Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur
- 2.1.3.1.C. : Formation professionnelle continuée
- 2.1.3.1.D. : *Part des scientifiques et ingénieurs dans la population*

CRITÈRE 2.1.3.2. Intégration technologique (recherche et innovation)

- 2.1.3.2.A. : *Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour XXX habitants*
- 2.1.3.2.B. : *Dépenses en R&D en % du PIB*
- 2.1.3.2.C. : *Emplois dans les spin-off*
- 2.1.3.2.D. : *Emplois dans les parcs scientifiques*
- 2.1.3.2.E. : *Nombre de demandes de brevets pour 100 000 habitants*

3) Pour une vision globale, la structure de la finalité est présentée dans sa globalité, en ce, y compris les indicateurs non présentés dans cette première version du TBDT (en italique).

Surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique

Description de l'indicateur :

Evolution des superficies allouées aux activités économiques dans leur ensemble (ateliers industriels, bâtiments de stockage, bâtiments de commerce et bureaux) entre 1992 et 2001 et part dans le total de chaque catégorie cadastrale en 2001

Problématique couverte :

Traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via la surface occupée

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Les superficies comme indicateur

Localiser de manière optimale les activités impose sans conteste de mieux comprendre leur évolution récente. La surface occupée est, à l'instar du nombre d'entreprises, de l'emploi et de la valeur ajoutée, une variable permettant de traduire la distribution des activités économiques au sein d'un territoire. A travers cet indicateur, l'objectif est donc de présenter un aperçu de la situation économique en Wallonie du point de vue de l'occupation du sol. Pour ce faire, l'évolution des superficies allouées aux activités économiques dans leur ensemble pour la période 1992-2001 est abordée en premier lieu. Ensuite, la part que représente chaque catégorie de bâtiments à finalité économique (bâtiments industriels et ateliers, bâtiments de stockage, bâtiments de commerce et de bureaux) pour l'année 2001 est examinée.

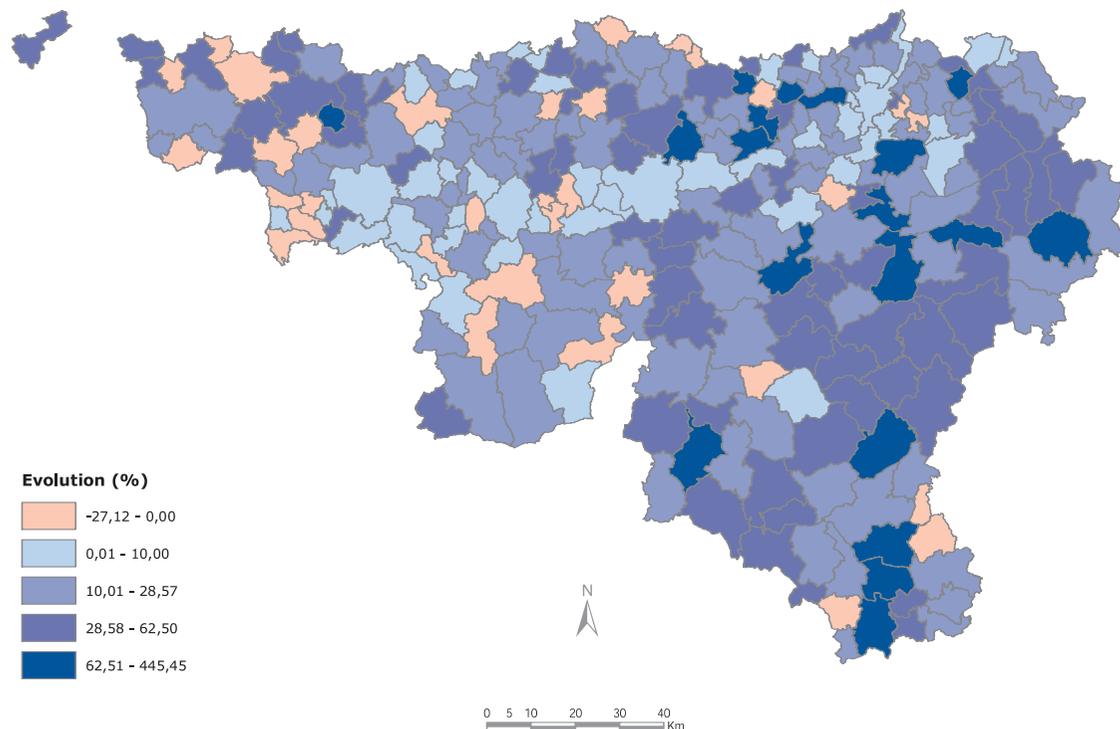
ANALYSE

En route vers la reconversion ?

L'analyse évolutive de l'espace occupé par les bâtiments à finalité économique laisse apparaître trois tendances (carte 2).

- La **Wallonie occidentale** affiche une tendance évolutive différente de la Wallonie orientale. En effet, à l'ouest de Namur, la majorité des bassins présentent des **taux d'évolution inférieurs à 20%** alors qu'à l'est, les taux d'évolution sont généralement supérieurs à cette valeur.

Evolution relative des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique (1992 - 2001) - par communes -



ces des données : INS

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

- Les bassins traversés par le **sillon industriel wallon** se caractérisent par une **évolution** relativement **faible**. En effet, l'analyse à une échelle plus fine permet de constater que les taux d'évolution des communes du sillon industriel sont très faibles (inférieurs à 10%), voire négatifs dans certains cas (voir carte 1). C'est donc la dynamique de ces communes qui se répercute sur l'ensemble des bassins concernés (Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège).
- Enfin, l'ensemble formé par les bassins du **sud-est** de la Wallonie présente, quant à lui, une évolution en forte croissance. Ceci le distingue fortement du reste du territoire wallon.

La carte 3 reprend, à l'échelle des bassins d'emploi majeurs, trois informations :

1. la part relative de l'espace occupé par les bâtiments à finalité économique en 2001 (%) ;

2. l'espace total occupé par les bâtiments à finalité économique en 2001 (ha) ;
3. la répartition par catégorie cadastrale (industries, stockages, bureaux, commerces) en 2001.

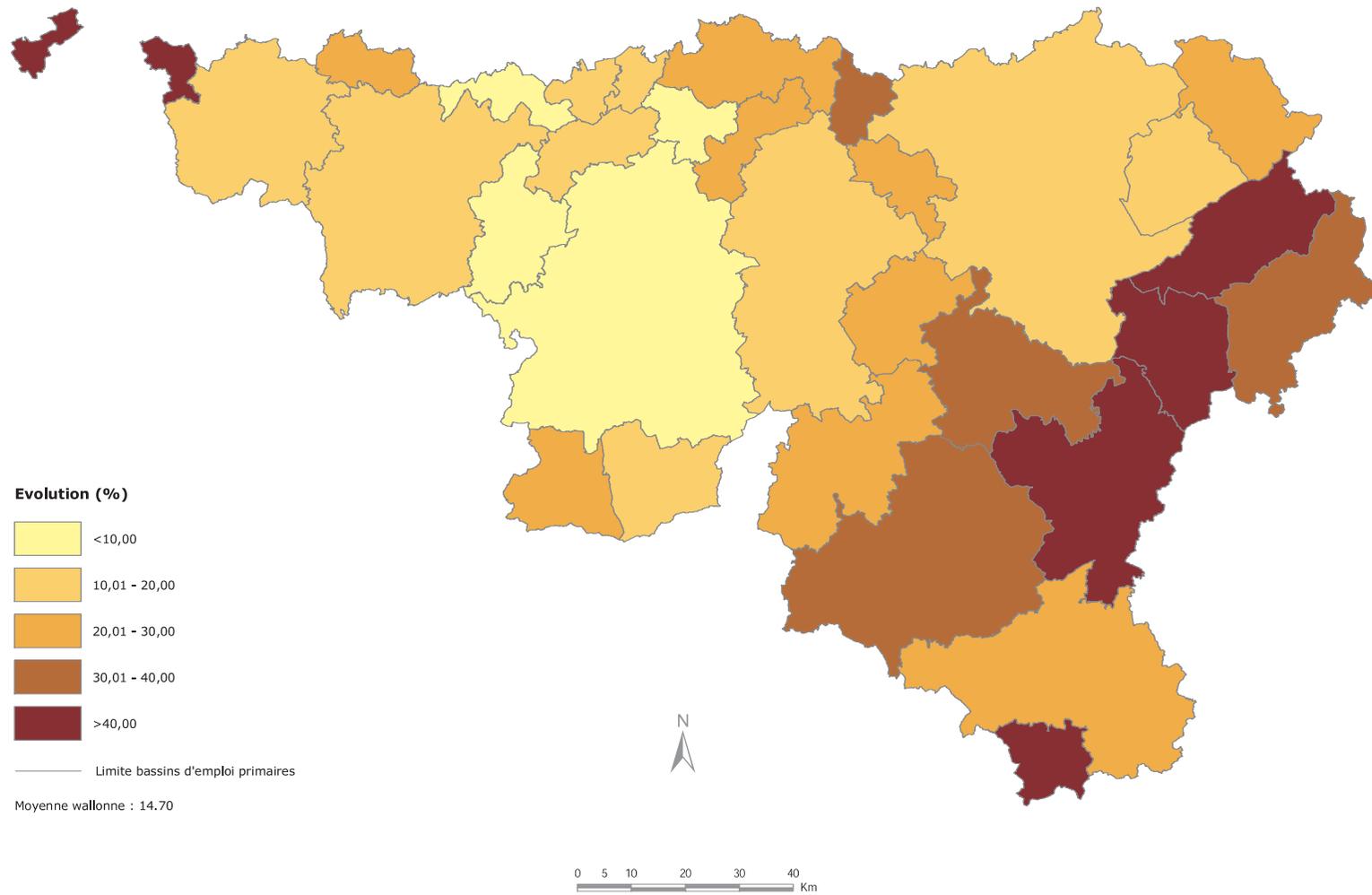
En ce qui concerne la surface totale occupée, trois bassins d'emploi se démarquent par leur valeur élevée : Liège, Charleroi et Mons. Cependant, ces valeurs peuvent être influencées par la taille des bassins; d'où l'intérêt de prendre en compte la part relative de l'espace occupé.

Une fois l'effet de taille des bassins corrigé, on observe une distinction entre le nord et le sud de la Wallonie. Au nord, les bassins présentent les plus fortes concentrations de bâtiments à finalité économique. A nouveau, la position du sillon industriel wallon peut en grande partie expliquer ce phénomène.



carte 2

Evolution relative des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique (1992 - 2001) - par bassins d'emploi primaires -



Source des données : INS

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

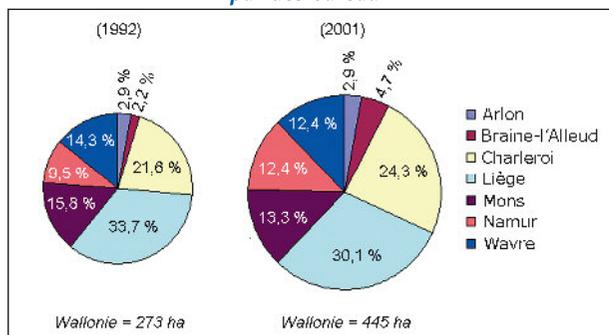
En effet, ce sont généralement les communes composant cet ensemble qui possèdent les plus fortes densités de bâtiments à finalité économique. Par contre, dans la partie sud du territoire, l'espace occupé par ces derniers est nettement moins important et ce, malgré une forte croissance lors des années 90 (carte 2). En effet, cette distinction se marque très bien au niveau des communes et des bassins d'emploi primaires où, dans la majorité des cas, les bâtiments à finalité économique représentent moins de 0,5% de l'espace total.

La répartition cadastrale met en évidence la **prédominance des bâtiments industriels** puisque, dans la majorité des cas, ceux-ci occupent plus de 50% de l'espace. Quant aux bâtiments de stockage et aux bâtiments commerciaux, ils représentent respectivement 14 à 23% de l'espace total et 17 à 31%. Parallèlement à cette tendance générale on constate une **tertiarisation plus importante de l'axe Wavre-Arlon**. En effet, si on cumule la part des bâtiments commerciaux et des bureaux, les bassins de Wavre, Namur et Arlon se démarquent des autres bassins par des valeurs plus élevées (respectivement 38%, 34% et 29%, la part des autres bassins fluctuant entre 20 et 26%).

Il convient toutefois de rester prudent face à l'interprétation de ces cartes. En effet, il est important de garder à l'esprit que la surface occupée reste très sensible à la nature de l'activité. Vu l'importance de l'espace occupé par les autres types de bâtiments, il est normal que les dynamiques propres aux bureaux ne puissent être mise en évidence.

Le graphique ci-dessous permet d'approcher de manière plus précise les tendances évolutives propres aux bureaux entre

Part des bassins d'emploi majeurs dans l'espace occupé par des bureaux



Source : INS

1992 et 2001. Le bassin de Liège concentre la plus grande partie des bureaux avec une part de plus de 30% dans l'espace total occupé par ceux-ci. Cependant, la position dominante de ce bassin tend à diminuer légèrement suite notamment au développement du parc de bureaux dans les bassins de Namur, de Charleroi et de Braine-l'Alleud.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution relative des surfaces occupées par les différentes catégories de bâtiments à finalité économique pour l'ensemble de la Wallonie depuis 1982. On constate que ce sont les bâtiments de stockage et les bureaux qui ont connu la plus forte croissance durant ces 20 dernières années. Les bâtiments commerciaux ont connu, quant à eux, une forte croissance au début de la période, croissance qui s'est ensuite ralentie à partir du milieu des années 80. Cette évolution semble difficile à expliquer car tout au long de la période on a opéré sur le sol wallon (comme partout en Belgique) un contrôle des nouvelles localisations des grandes surfaces (loi du 29 juin 1975). Les bâtiments industriels sont ceux qui présentent l'évolution la plus faible tout en restant positive sur l'ensemble de la période.

Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique en Région wallonne (1982-2002)

	1982	1986	1990	1994	1998	1982
%	-	-	-	-	-	-
	1986	1990	1994	1998	2002	2002
Industrie	6,9	0,9	7,5	4,2	2,6	23,9
Stockage	16,3	23,2	17,4	16,8	18,3	132,6
Bureau	7,3	23,7	33,0	24,2	19,9	162,9
Commerce	42,4	9,0	10,6	7,6	4,7	93,4
Total	14,6	5,9	10,1	7,4	6,2	52,3

Source : INS

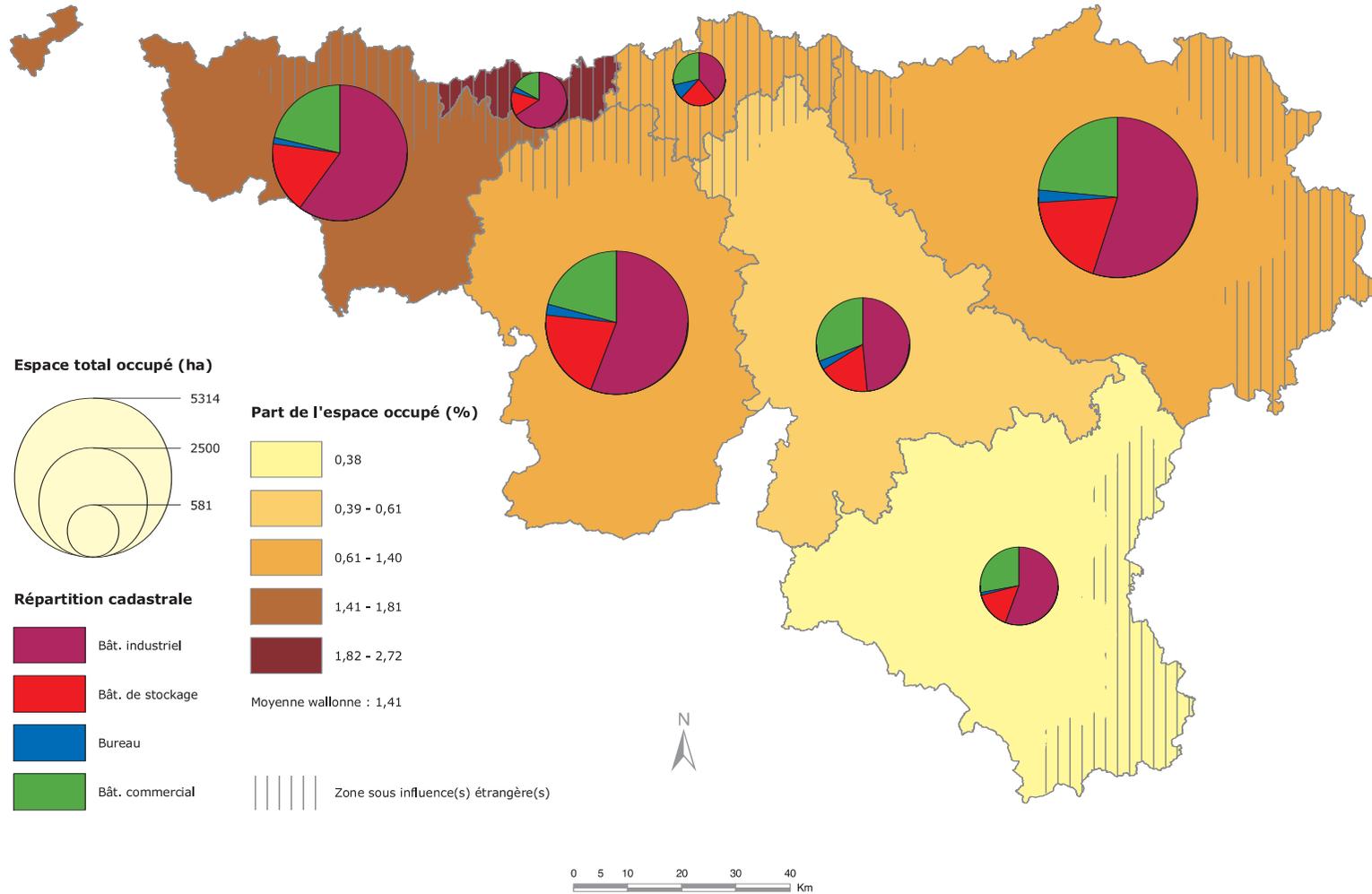
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Si l'importance des surfaces continue à traduire le poids du passé, l'évolution récente montre sans nul doute des changements sensibles à savoir un affaiblissement du sillon wallon et l'émergence d'un axe nord-sud allant de Bruxelles à Arlon, de même qu'une dualisation de plus en plus forte entre une Wallonie orientale qui évolue bien et une Wallonie occidentale beaucoup moins dynamique. Même si la surface occupée par les activités économiques ne traduit pas nécessairement la dynamique économique d'une région, on peut s'interroger sur les incidences d'une telle évolution sur le développement et la gestion territoriale. Cette évolution peut être perçue positivement dans la mesure où elle tend à redistribuer les activités économiques sur l'ensemble du territoire wallon, en ce compris les zones de tradition plus rurale. A l'inverse, cet éclatement conforte le processus de périurbanisation qui bénéficie aux régions les moins urbanisées au détriment des centres d'emploi; d'où l'abandon de certains sites ce qui entraîne une multiplication des friches industrielles. A ce titre, rappelons que le SDER accorde une grande importance à la réhabilitation des friches industrielles (pp.150, 153, 158) puisqu'il prône d' "utiliser au maximum le tissu urbain, générateur d'économies externes matérielles ou immatérielles" pour l'implantation des activités économiques, et de réserver les zones d'activité économique aux entreprises "qui ne peuvent être localisées dans le tissu urbain ou dans les villages, qui ont des impératifs d'accès particuliers ou qui veulent utiliser les lieux techniques ou de formation liés à la concentration d'activité" (p.186).



carte 3

Part de l'espace occupé par les bâtiments à finalité économique et leur répartition cadastrale (2001)



Source des données : IWEPS-SES

CPDT réalisation (2004) : LEPUR Ulg

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Bassin d'emploi primaire, majeur et communes

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre l'évolution de la superficie totale occupée par les bâtiments à finalité économique entre 1992 et 2001 et la superficie totale occupée par les bâtiments à finalité économique en 2001

Cartographie : carte 1 carte => discrétisation selon les discontinuités naturelles / carte 2 => discrétisation par seuils observés / carte 3 => discrétisation selon les discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Superficies occupées en ha par destination cadastrale en t_0 et en t_1	INS, statistiques d'occupations du sol	Commune	Annuelle
- Délimitation des bassins d'emploi	IWEPS-SES		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Les données du Cadastre correspondent à une logique fiscale à savoir l'inscription des terrains au Cadastre qui rend compte de la destination du bien et non de son occupation réelle. Les données concernent l'emprise au sol des activités et non les superficies-plancher ce qui peut fausser les comparaisons pour certains secteurs utilisant des bâtiments à extension verticale (par exemple, les bureaux). La distinction entre les deux catégories cadastrales "ateliers et bâtiments de industriels" et "bâtiments de stockage" n'est pas toujours évidente. Les données du Cadastre reprennent un certain nombre de surfaces vacantes (parmi lesquelles les friches industrielles). En effet, ces surfaces restent enregistrées au cadastre jusqu'à ce que les bâtiments soient détruits ou qu'elles soient réaffectées à d'autres usages que l'industrie. Toutefois, malgré plusieurs tentatives, il n'a pas encore été possible d'estimer la part de ces surfaces vacantes (cf. rapport final CPDT, Thème 1, 2003).



Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi¹

Description de l'indicateur :

Croissance relative de l'emploi salarié global par bassins d'emploi en Région wallonne

Problématique couverte :

Traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

L'emploi salarié comme indicateur de la croissance économique

Comme il a déjà été mentionné, l'emploi est une des variables généralement utilisées pour traduire la distribution des activités économiques au sein d'un territoire. Vu les limites de disponibilité des données relatives à la valeur ajoutée à une échelle fine, il semble être le révélateur le plus approprié pour rendre compte de cette problématique. Le premier indicateur analysera donc l'évolution relative de l'emploi salarié sur la période 1993 - 2001². D'autres indicateurs seront ensuite présentés afin de compléter l'information relative à la dynamique de l'emploi. Rappelons que l'emploi salarié correspond à l'ensemble des travailleurs assujettis à la sécurité sociale, c'est-à-dire l'ensemble du personnel déclaré par les employeurs à l'ONSS³.

1) L'analyse de cet indicateur se fonde sur les travaux de De Wasseige et al., IWEPS-SES, Discussion Paper sous presse.

2) Notons que seule la dynamique de l'emploi salarié (qui représente 79,5% de l'emploi total wallon en 2001) est abordée dans cette première version du TBDT. Toutefois, dans une version ultérieure, d'autres indicateurs prendront en compte la dynamique de l'emploi indépendant.

3) Rappelons que l'unité statistique effective est le poste de travail et non pas le travailleur (voir caractéristiques de l'indicateur). A titre comparatif, notons également que, au 30 juin 2001, la Région wallonne comptait 899 494 postes de travail salariés occupés et 877 637 travailleurs occupés soit un rapport de 0,976. Autrement dit, pour 100 postes de travail on compte 97,6 travailleurs.

ANALYSE

Une croissance régionale de 9%, une répartition homogène ?

Entre 1993 et 2001, le nombre de postes de travail salarié wallons est passé de 826 185 unités à 898 967 unités, ce qui représente un taux de **croissance de près de 9%**. L'analyse aux différentes échelles spatiales permet de voir comment cette croissance se répartit au sein du territoire wallon.

Tout d'abord, l'échelle communale met en évidence une forte hétérogénéité spatiale de la dynamique de l'emploi. De ce fait, les tendances sous-régionales se dessinent moins clairement que dans le cas de l'évolution de l'espace occupé par les bâtiments à finalité économique (Indicateur 2.1.1.1.A.). Toutefois, des différences importantes apparaissent lorsque l'on envisage le phénomène à l'échelle des bassins d'emploi primaires et majeurs.

La carte à l'échelle des bassins d'emploi primaires (carte 4) laisse apparaître, en effet, différentes réalités sous-régionales :

- quatre bassins ont connu une perte d'emploi salarié, à savoir ceux de Tubize (-3,35%), Vielsalm (-2,04%), La Louvière (-1,48%) et Virton (-1,32%) ;
- l'axe **Brabant wallon-Arlon** se distingue par une dynamique de l'emploi largement positive. Cet axe nord-sud est dans ce cas-ci **prépondérant** sur le traditionnel axe Est-Ouest (sillon industriel) ;
- l'extrême **est de la Wallonie** (bassins d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith) connaît également une **forte croissance** de l'emploi ;
- enfin, à l'exception du bassin de Namur qui s'intègre dans l'axe très dynamique Brabant wallon-Arlon, les bassins concentrant le plus d'emplois (Liège, Charleroi, Mons, Tournai) ont connu une croissance relativement faible. Cette dynamique permet d'expliquer en partie la faible croissance de l'emploi à l'échelle wallonne.

Croissance globale de l'emploi salarié dans les bassins majeurs

	Nombre de postes		Croissance 1993-2001	
	1993	2001	Nombre	Taux
Arlon	45 118	50 504	5386	11,9%
Braine-l'Alleud	26 513	29 811	3298	12,4%
Charleroi	200 322	209 107	8785	4,4%
Liège	279 837	299 047	19 210	6,9%
Mons	144 255	156 021	11 766	8,2%
Namur	92 267	103 526	11 259	12,2%
Wavre	37 873	50 951	13 078	34,5%
Wallonie	826 185	898 967	72 782	8,8%

Sources : OSEC, IWEPS-SES

Le tableau ci-dessus présente la croissance de l'emploi salarié dans les bassins d'emploi majeurs. La lecture de ce dernier fait notamment apparaître la **prépondérance du bassin de Wavre** (qui obtient un taux de croissance largement supérieur à la moyenne), la position intermédiaire des bassins d'Arlon, Braine-l'Alleud, Eupen et Namur, puis les bassins qui présentent les taux de croissance les plus faibles (Charleroi, Liège, Mons). Pour ces derniers, on peut penser que l'**industrie lourde** exerce une forte influence sur la dynamique des bassins comme nous l'avons mis en évidence pour l'évolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique.

Malgré certaines similitudes, l'emploi et la surface occupée ne sont pas toujours liés. En effet, le nombre d'emploi à l'hectare est généralement beaucoup plus élevé dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. Avec le phénomène de tertiarisation de l'économie, des discordances plus ou moins importantes peuvent donc être constatées entre ces deux variables⁴. C'est ce qui explique, par exemple, que l'axe Wavre-Arlon ressort bien mieux en terme d'emploi qu'en terme de surface occupée.

Finalement, même si l'emploi semble être un bon indicateur de développement économique, il convient de garder à l'esprit qu'une faible croissance de celui-ci n'est pas forcément synonyme de déclin. En effet, vu les nombreuses évolutions technologiques, une amélioration de la productivité des entreprises peut être enregistrée malgré une perte de postes de travail (De Wasseige *et al.*, Discussion Paper sous presse).

4) Rappelons que la valeur ajoutée permettrait de mieux approcher ce phénomène.

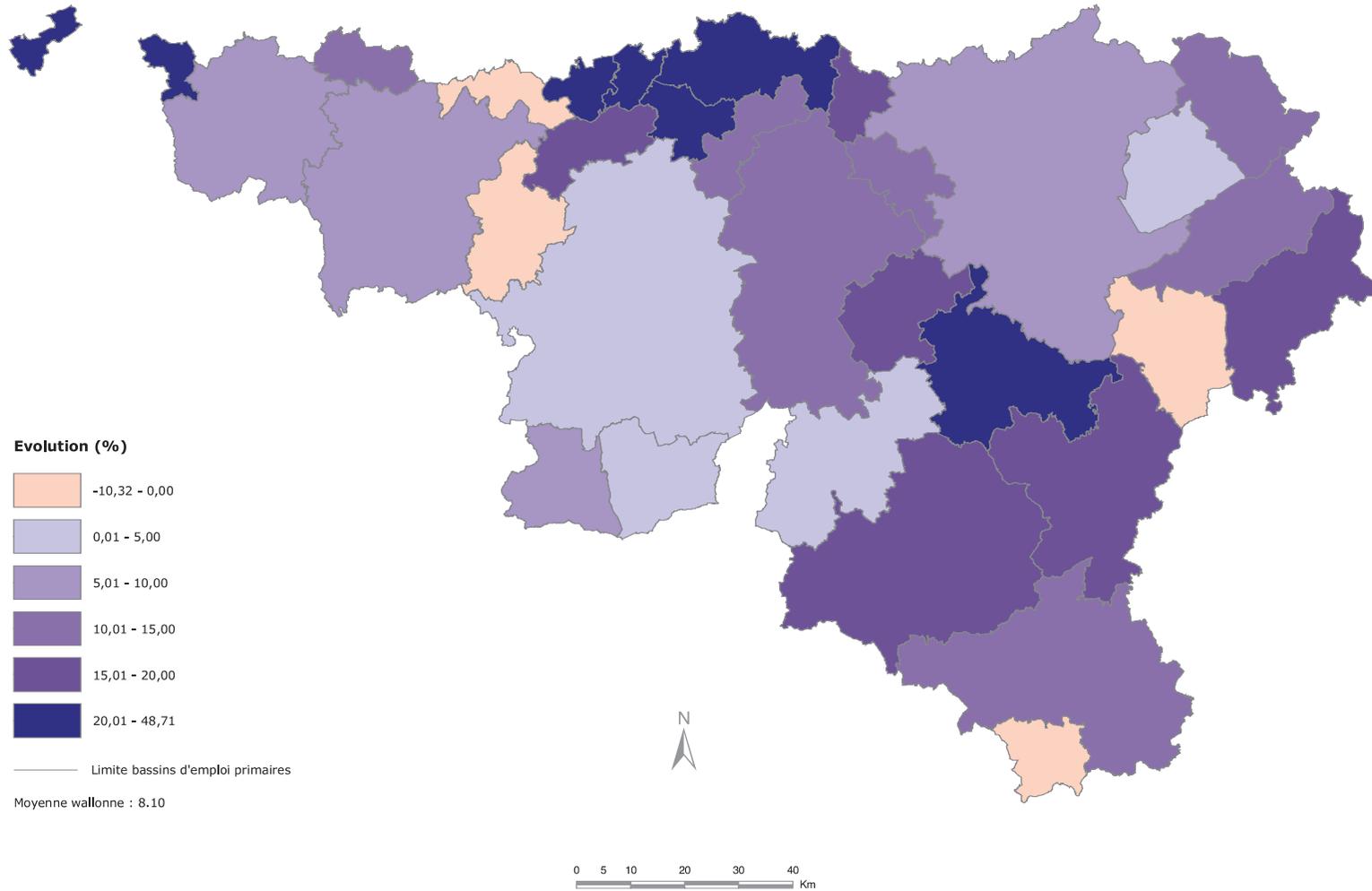
ENJEUX ET PERSPECTIVES

La Wallonie a connu, entre 1993 et 2001, un taux de croissance de l'emploi salarié de près de 9%. Cette croissance, inégalement répartie au sein du territoire, se concentre essentiellement au sein de l'axe nord-sud allant de Bruxelles à Arlon et à l'est de la région, espaces déjà mis en évidence lors de l'examen de l'évolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique. A l'opposé, les bassins présentant les taux de croissance les plus faibles sont ceux de Charleroi, de Liège et de Mons. On peut donc penser que le déclin de l'industrie lourde continue à peser beaucoup sur la dynamique de l'emploi en Wallonie ce qui justifierait des programmes spécifiques pour ces régions.



carte 4

Evolution relative de l'emploi salarié (1993 - 2001)



Source des données : ONSS

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Bassin d'emploi primaire et majeur

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre t_0 et t_1 (en nombres absolus) et le nombre de postes de départ (t_0)

Cartographie : Discrétisation par seuils observés

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de postes de travail salarié par commune en t_0 et en t_1	ONSS (statistique décentralisée)	Commune	Annuelle
- Délimitation des bassins d'emploi	IWEPS-SES		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière année disponible au moment de la rédaction : 2001 - Année de départ : 1993 (série homogène).

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée.

(NB : données rentrées à l'ONSS avant le 15/02 de l'année suivante et disponibles généralement au quatrième trimestre).

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.



Taux de contribution des bassins d'emploi à la croissance de l'emploi salarié wallon¹

Description de l'indicateur :

Contribution de chaque sous territoire (ici bassin d'emploi) à la croissance de l'emploi salarié total en Région Wallonne

Problématique couverte :

Traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

La taille du bassin, un facteur déterminant

La contribution du bassin d'emploi à la croissance de l'emploi salarié wallon se définit comme le rapport entre la croissance en nombre absolu de l'emploi salarié dans le bassin d'emploi entre 1993 et 2001 et celle de l'emploi salarié wallon sur cette même période. Information complémentaire à l'analyse évolutive de l'emploi salarié, le taux de contribution des bassins d'emploi permet de prendre en compte **l'effet de taille des bassins**. Ainsi, comparativement à un bassin de petite dimension en terme de postes de travail, un bassin de plus grande dimension pourrait contribuer davantage à la croissance globale malgré un taux de croissance relativement moins élevé. Une faible croissance de l'emploi n'est donc pas synonyme d'une faible contribution à la croissance régionale et vice versa.

A titre d'exemple, le bassin primaire de Liège est caractérisé par une croissance de 6,5% (+12 946 emplois) et contribue pour 17,8% à la croissance régionale (voir carte 5). Le bassin de Marche-en-Famenne a connu, quant à lui, une croissance de 23,8% (+2 221 emplois) mais ne contribue que pour 3% à la croissance régionale.

1) L'analyse de cet indicateur se fonde sur les travaux de De Wasseige et al., IWEPS-SÉS, Discussion Paper sous presse.

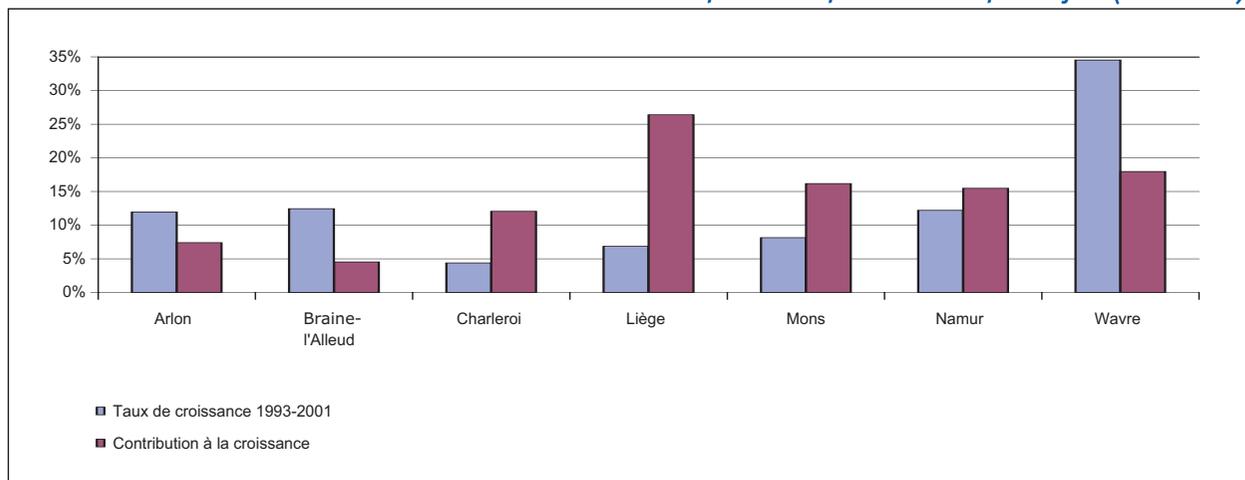
ANALYSE

Entre prépondérance des grands pôles et dynamisme des petits pôles

Etant donné que la contribution est liée à la croissance absolue du bassin, on peut s'attendre à trouver les plus hauts taux de contribution là où se trouvent les plus fortes concentrations d'emploi, soit dans **les agglomérations urbaines**. En effet, à l'échelle des bassins d'emploi primaires, il apparaît bien que la contribution à la croissance régionale est la plus forte pour les bassins marqués par la présence d'une grande ville wallonne à savoir les bassins de Liège (17,8%), Namur (7,6%), Charleroi (7,4%), Mons (6,3%). Pour sa part, le bassin de Wavre contribue pour 7,4% à la croissance. Dans ce cas, ceci s'explique davantage par la forte croissance que ce bassin a connu durant la période 1993-2001 que par la présence d'un pôle important (voir indicateur 2.1.1.3.A). Etant donné leur forte contribution à la croissance, ce seront également ces bassins qui vont influencer le plus fortement la structure de l'emploi en Wallonie (voir indicateur 2.1.2.2.A).

D'autre part, on remarque que **l'est et**, dans une moindre mesure, **le sud de la Wallonie**, marqués par une évolution largement positive tant en terme d'emploi que de surface occupée, **contribuent très peu** à la croissance régionale. Dans le même ordre d'idée, on voit logiquement que les quatre bassins qui ont été marqués par une évolution négative de l'emploi salarié (Tubize, La Louvière, Vielsalm et Virton) présentent également des taux de contribution négatifs.

Les tendances mises en évidence à l'échelle des bassins d'emploi primaires ressortent encore plus nettement au niveau des bassins majeurs (cf. graphique). Particulièrement, l'effet taille est ici encore plus apparent, révélant des évolutions contrastées entre taux de croissance et contribution. Ainsi, le bassin majeur de Liège contribue le plus à la croissance régionale (plus de 25%) malgré un des taux de croissance les plus faibles enregistrés (en queue de peloton avec Charleroi). A l'inverse, épinglons la situation de Braine-l'Alleud dont les performances en terme de croissance sont remarquables (deuxième meilleure croissance derrière Wavre) mais qui est le bassin qui contribue le moins à la croissance régionale (4,4%) du fait de sa petite taille.

Taux de croissance et contribution à la croissance wallonne de l'emploi salarié par bassin d'emploi majeur (1993-2001)

Sources: OSEC, IWEPS-SES

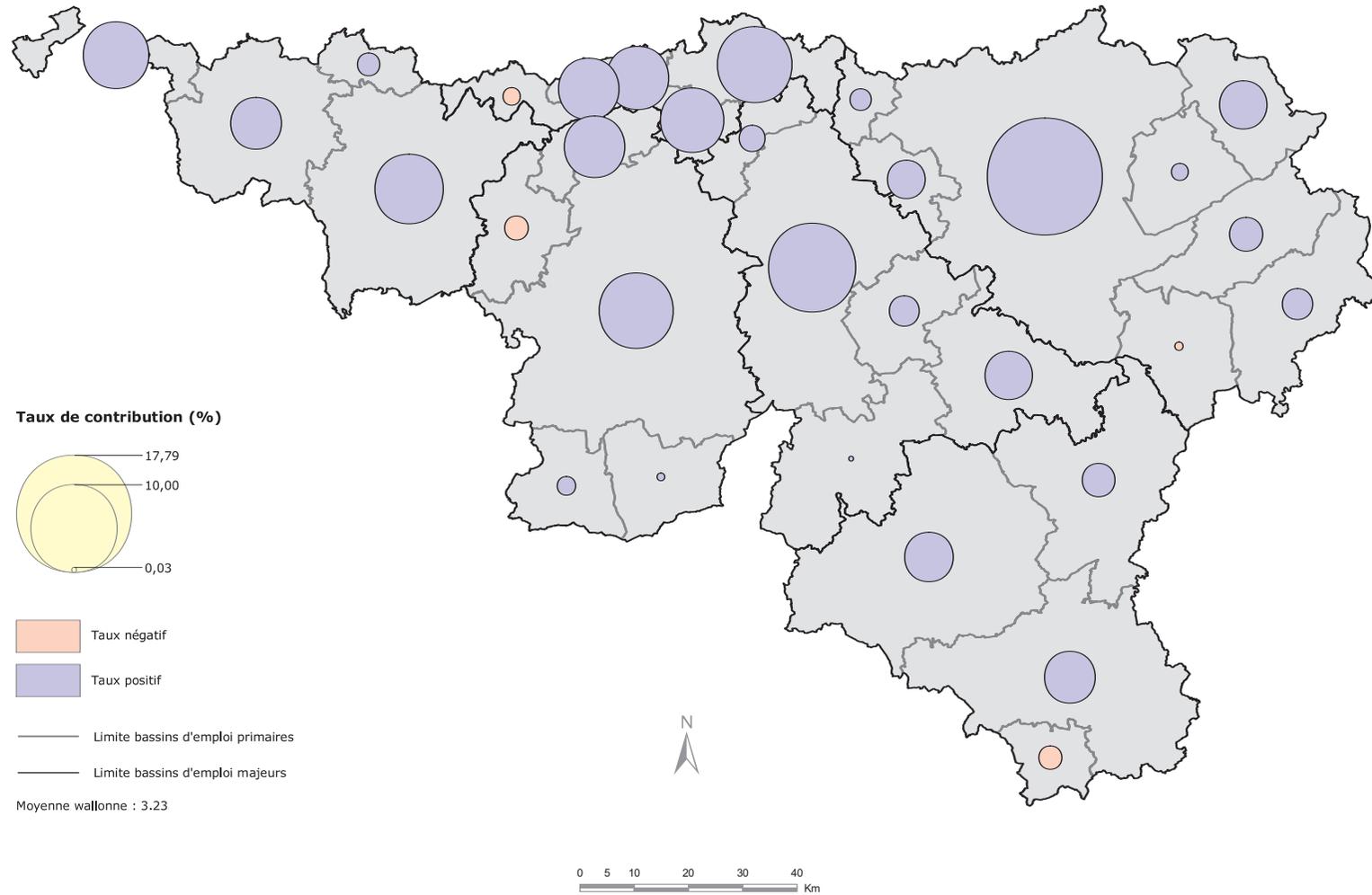
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le taux de contribution des bassins à la croissance de l'emploi permet de mieux prendre en compte l'effet de taille des bassins et permet ainsi de relativiser l'analyse de l'évolution relative de l'emploi. On constate en effet que ce ne sont pas nécessairement les bassins qui ont connu les plus fortes croissances durant la période 1993-2001 qui ont eu le plus de poids sur la croissance régionale de l'emploi. A ce titre, on remarque que malgré des taux de croissance relativement faibles, l'influence des grandes villes wallonnes reste prépondérante sur la dynamique régionale, d'où l'importance de privilégier les politiques de développement économique orientées vers ces centres urbains.



carte 5

Taux de contribution des bassins d'emploi primaires à la croissance de l'emploi salarié wallon (1993 - 2001)



Source des données : ONSS

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Bassin d'emploi primaire et majeur

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre t_0 et t_1 (en nombres absolus) dans le bassin i et l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre t_0 et t_1 (en nombres absolus) en RW.

Cartographie : Discrétisation par seuils observés.

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de postes de travail salarié par commune en t_0 et en t_1	ONSS (statistique décentralisée)	Commune	Annuelle
- Délimitation des bassins d'emploi	IWEPS-SES		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière année disponible au moment de la rédaction : 2001 - Année de départ : 1993 (série homogène). Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données rentrées à l'ONSS avant le 15/02 de l'année suivante et disponibles généralement au quatrième trimestre).

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.

Indice de localisation de l'emploi salarié

Description de l'indicateur :

Part de chaque sous-territoire dans l'emploi salarié total en Région wallonne rapportée au poids de la population résidente dans ce sous-territoire dans la population totale wallonne

Problématique couverte :

Traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi en fonction de la distribution de population

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Distribution spatiale des activités et distribution de la population

L'indice de localisation de l'emploi se définit comme la part de chaque sous-territoire dans l'emploi salarié total en Région wallonne rapportée au poids de la population résidente dans ce sous-territoire dans la population totale wallonne. Sous forme algébrique, l'indice peut s'écrire comme suit :

$$IL = \frac{E_i / E}{P_i / P}$$

où :

E_i est le nombre d'emplois salarié dans l'entité i

E est le nombre d'emplois salarié en Wallonie

P_i est la population résidente de l'entité i

P est la population résidente de la Wallonie

Rappelons que la statistique décentralisée de l'ONSS répartit les travailleurs suivant la commune du siège d'exploitation qui les occupe et non pas au lieu de résidence.

Une valeur d'indice égale à 1, correspondant à celle de la Wallonie, équivaut en quelque sorte à une proportion "emploi-résident" moyenne. Cette valeur est donc une référence vis-à-vis de laquelle va se situer l'ensemble des entités. Une valeur supérieure à 1 signifie que le nombre relatif d'emplois

est important par rapport à la population relative résidant dans l'entité concernée. Ce type d'entité peut être considérée comme un pôle d'emploi qui attire les personnes résidant dans les entités voisines. A contrario, une entité présentant une valeur inférieure à 1 est une entité peu génératrice d'emplois relativement à sa population résidente. Une grande partie de celle-ci se dirige vers les pôles d'emploi extérieurs.

Parmi les indices permettant de mesurer une distribution spatiale, l'indice de localisation vise donc à **mettre en évidence les écarts par rapport à la distribution de population**. Il traduit en quelque sorte la capacité d'une localité à générer des postes de travail par rapport à sa population résidente.

ANALYSE

Dualité entre communes génératrices d'emploi et communes résidentielles ou rurales

L'indice de localisation est, par essence, de nature à mettre en évidence les problèmes locaux. Une analyse à l'échelle communale sera donc privilégiée (carte 6).

Il apparaît en premier lieu que **l'emploi est très concentré** au sein de certaines parties du territoire wallon. On constate en effet que les communes urbaines sont celles qui obtiennent les valeurs les plus élevées. Il existe toutefois certaines différences entre les communes dont l'indice de localisation est supérieur à 1 ; on peut donc les regrouper en plusieurs ensembles.

- On retrouve dans une première catégorie **les grandes villes** wallonnes tels que Liège, Namur, Charleroi, Mons ou Tournai mais aussi les divers centres régionaux comme, par exemple, Marche-en-Famenne, Libramont, Arlon, Eupen, Huy, Mouscron, Wavre, etc. L'indice de localisation élevé de ces entités pourrait être lié à la mixité de leurs fonctions qui engendrent des emplois dans les différents secteurs. En effet, ces centres sont pourvus aussi bien de fonctions scolaire, commerciale, hospitalière, qu'industrielle ou administrative. Notons que, dans certains cas, le découpage communal permet d'expliquer la valeur élevée obtenue par l'entité. Ainsi, il paraît normal que Liège ait un indice plus élevé que Tournai, Mons ou Charleroi par exemple puisque, en raison de sa taille plus restreinte, le territoire communal n'englobe pas la périphérie proche à caractère essentiellement résidentiel.

- A côté de cela, d'autres communes se démarquent davantage en raison du développement d'une **fonction particulière qui concentre beaucoup d'emplois** sans toutefois être des communes au caractère résidentiel très développé. Ceci est notamment le cas de communes tels que Yvoir ou Montigny-le-Tilleul où la fonction hospitalière domine, de communes telles que Herstal, Aubel, Engis, Ittre, ou Seneffe où l'activité industrielle est très développée (parc d'activités). Pour des communes comme Paliseul, Ottignies/Louvain-la-Neuve ou Floreffe, c'est la fonction scolaire qui offre des emplois, tandis que pour des communes comme Beauvechain, Florennes ou

Bütgenbach (Elsenborn) c'est la présence d'une base militaire qui explique ce fait.

A l'inverse, les communes dont l'indice de localisation est inférieur à 1 sont celles qui dépendent des centres d'emploi. Au sein de ces communes, deux groupes se distinguent.

- D'une part, **les communes rurales** où le nombre d'emploi est faible et essentiellement concentré au sein de l'administration communale et dans le secteur agricole. Cependant, ces communes ne sont généralement pas celles qui ont les indices de localisation les plus faibles.

- Un second type de **communes** regroupe les "cités dortoirs" où la **fonction résidentielle domine** largement. L'exemple le plus frappant est donné par les communes du **Brabant wallon** où les flux sont principalement orientés vers la Région de Bruxelles-Capitale et ce, même si l'emploi local connaît une évolution largement positive. On constate également que la **périphérie des grandes villes** rentre dans cette catégorie. Ceci est particulièrement flagrant dans le cas de la périphérie sud de Liège et de Charleroi où les flux sont essentiellement orientés vers l'entité liégeoise et carolorégienne.

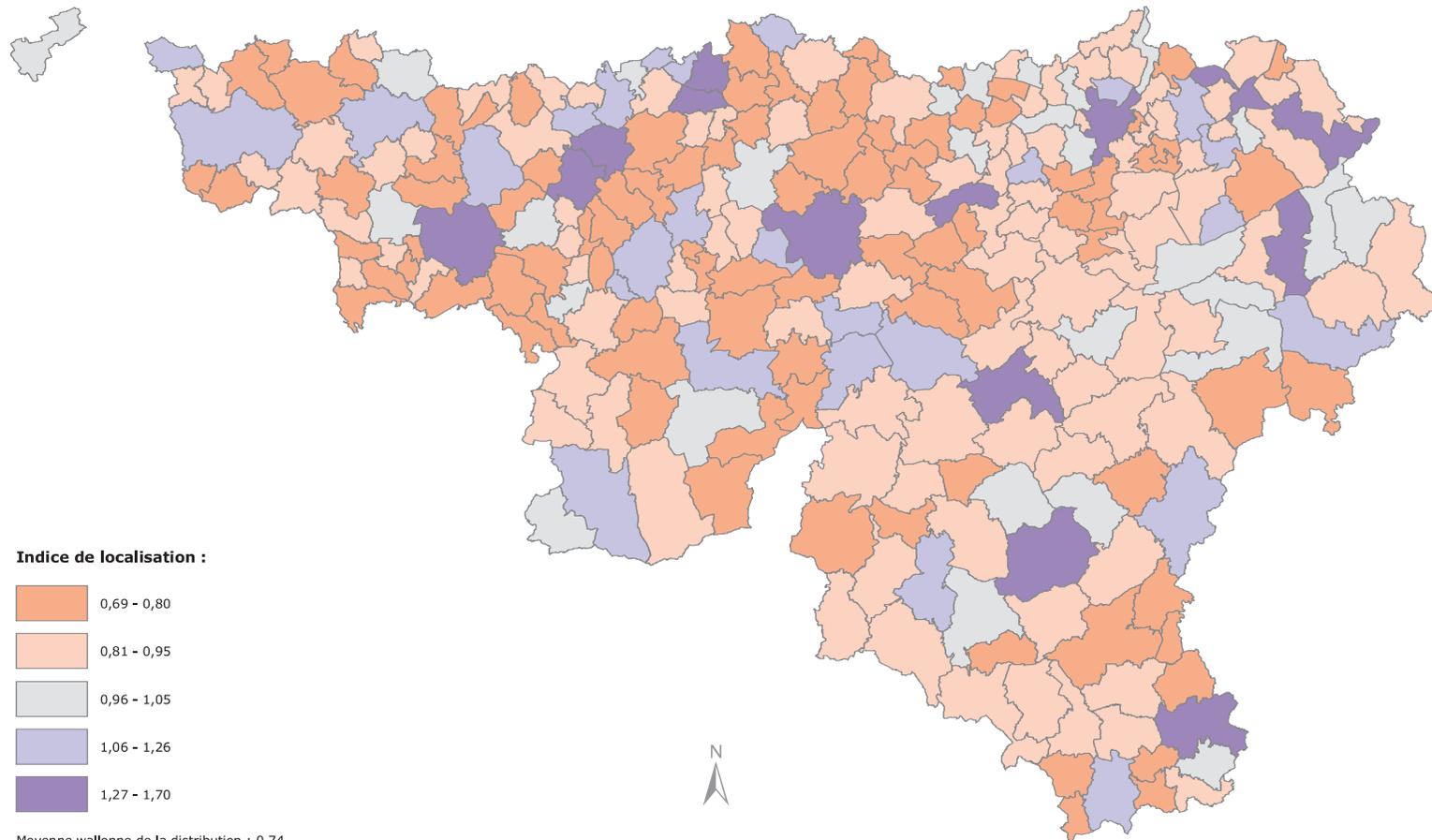
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Si les indicateurs précédents mettent en exergue une relative redistribution des activités au sein du territoire wallon, l'indice de localisation de l'emploi réaffirme le rôle polarisateur des villes et des noyaux urbains tel que prôné par le SDER. Dans une prochaine version du TBDT, il serait donc intéressant d'affiner cette analyse au niveau des pôles d'emploi afin de mieux évaluer s'il existe réellement une tendance au recentrage des activités vers les pôles. Toutefois, comme les résidences ont de plus en plus tendance à rechercher l'isolement par rapport aux autres fonctions (phénomène de désurbanisation), et notamment les activités économiques, les navettes domicile-travail devraient logiquement s'accroître ce qui est contraire à un bon aménagement. D'où la nécessité de promouvoir une nouvelle politique du logement dans les espaces déjà urbanisés.



carte 6

Indice de localisation de l'emploi (2001)



Source des données : ONSS

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Commune

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre la part dans l'emploi total wallon de l'emploi dans une entité *i* et la part dans la population wallonne des résidents dans l'entité *i*

Cartographie : Discrétisation par seuils observés.

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de postes de travail salarié par commune	ONSS (statistique décentralisée)	Commune	Annuelle
- Population par commune			

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données rentrées à l'ONSS avant le 15/02 de l'année suivante et disponibles généralement au quatrième trimestre)

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.



Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité¹

Description de l'indicateur :

Evolution de l'emploi salarié par grand secteur d'activité (primaire, secondaire, tertiaire) et par sous-secteur d'activité entre 1993 et 2001.

Problématique couverte :

Mettre en évidence l'évolution des formes spatiales qui caractérisent le tissu économique wallon via la répartition sectorielle des activités économiques.

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Structure des activités approchées par la répartition sectorielle

La subdivision de l'emploi salarié en grands secteurs d'activité (primaire, secondaire, tertiaire) mais plus encore en sous-secteurs d'activité, permet la mise en évidence de réalités souvent masquées lorsqu'on considère cette variable uniquement dans sa globalité. Effectivement, si "l'emploi salarié total" a évolué assez positivement durant la période 1993-2001, certains secteurs et sous-secteurs d'activité ont connu de toutes autres dynamiques.

En ce qui concerne la définition des sous-secteurs d'activité, ils répondent à un regroupement en 12 branches d'activité plus ou moins homogènes tel que proposé par l'IWEPS-SES. Le tableau qui suit reprend les 12 sous-secteurs avec leurs codes correspondants NACEBEL.

Une analyse de l'évolution de l'emploi salarié en sous-secteur d'activité peut permettre aux décideurs de mieux cibler les priorités en terme d'emploi.

Groupes sectoriels	Code NACEBEL
Agriculture, sylviculture et pêche	1-5
Industries manufacturières	15-23, 25, 30-37
Industries chimiques	24
Industries lourdes et extractive	10-14, 26-29, 40, 41
Construction	45
Commerce et HoRéCa	50-55
Transports et communication	60-64
Services aux entreprises	65-74
Administration	75
Education	80
Santé et action sociale	85
Autres services	90-99

Sources : OSEC, IWEPS-SES

1) L'analyse de cet indicateur se fonde sur les travaux de De Wasseige et al., IWEPS-SES, Discussion Paper sous presse.

ANALYSE

a) Evolution de l'emploi salarié par grand secteur d'activité

Une tendance générale à la tertiarisation des activités...

La part du secteur primaire dans l'emploi salarié étant insignifiante cette analyse s'intéresse principalement aux dynamiques de l'emploi des secteurs secondaire et tertiaire. A l'échelle de la Wallonie, le secteur primaire représente moins de 1% de l'emploi salarié contre respectivement 24 et 75% pour les secteurs secondaire et tertiaire. Cependant, en tenant compte de l'emploi indépendant, le poids du secteur primaire est sensiblement plus important. A titre indicatif, le tableau ci-joint présente la répartition sectorielle de l'emploi total (salariés + indépendants) par bassin d'emploi majeur pour l'année 2001.

Répartition sectorielle de l'emploi total (salariés + indépendants) par bassin d'emploi majeur (2001)

%	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Arlon	6,9	21,3	71,7
Braine-l'Alleud	1,5	24,4	74,0
Charleroi	2,0	26,4	71,6
Liège	2,4	24,3	73,3
Mons	2,7	22,4	74,9
Namur	3,7	17,1	79,2
Wavre	2,3	20,4	77,4
Wallonie	2,7	23,2	74,0

Sources : ONSS, INASTI

La carte relative à l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur secondaire durant la période 1993-2001, confirme certaines tendances déjà mises en évidence par les quatre indicateurs précédents. Tout d'abord tous les bassins d'emploi traversés par le sillon industriel wallon connaissent une décroissance de l'emploi. Celle-ci est sensiblement plus marquée à l'ouest ainsi que dans le bassin de Verviers. Pour certains bassins (La Louvière, Tubize et Virton), cette tendance à la baisse se répercute fortement sur la dynamique de "l'emploi total" (voir 2.1.1.3.A). A l'opposé, deux ensembles se distinguent par une forte croissance. Le premier correspond au bloc composé des quatre bassins d'emplois de la partie centrale du Brabant wallon tandis que le second, représentant une

grande partie de l'Ardenne, est constitué des bassins de Vielsalm, Bastogne, Libramont, Marche et Ciney. En ce qui concerne la dynamique du second ensemble, il semblerait qu'elle soit relativement bien corrélée à l'évolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique (voir 2.1.1.1.A).

La seconde carte présentant l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire sur la période 1993-2001, contraste fortement avec la première. En effet, à l'exception de deux bassins (Vielsalm et Virton), l'ensemble du territoire wallon connaît une **évolution positive de l'emploi tertiaire**. Pour un grand nombre de bassins (notamment ceux traversés par le sillon industriel wallon), cette tendance permet d'atténuer l'effet de la décroissance observée dans le secteur secondaire.

Au niveau sous-régional, deux espaces contrastés peuvent être mis en évidence sur cette seconde carte :

- d'un côté, les bassins composant le **Brabant wallon** se démarquent par leur croissance élevée (>30%) ce qui confirme la **forte tertiarisation** de cet espace ;
- de l'autre côté, la région de Charleroi (quatre bassins : Charleroi, La Louvière, Chimay et Couvin) qui présente une croissance inférieure à 10%.

A l'exception de quelques bassins, le reste de la Wallonie connaît quant à elle, une dynamique relativement homogène.

b) Evolution de l'emploi salarié par sous-secteur d'activité

... mais des dynamiques diverses à travers les bassins

Si l'emploi salarié total a cru de près de 9% en Wallonie sur la période 1993-2001, cette croissance masque des évolutions très contrastées entre les différents sous-secteurs d'activité. Le tableau de l'évolution sectorielle de l'emploi en Wallonie nous montre même une **décroissance** relativement importante dans trois sous-secteurs : **l'industrie manufacturière** (-11,9%), **l'industrie lourde et extractive** (-10,2%) et **l'éducation** (-8,1%). De plus, ces trois secteurs d'activité ont un poids relativement important dans l'emploi total wallon. Cette évolution négative contribue donc pour beaucoup au ralentissement de la croissance générale de l'emploi.

A l'opposé, **l'industrie chimique**, les **services aux entreprises**, la **santé et action sociale** et **l'administration** connaissent une **très forte croissance** (>20%). A l'exception de l'industrie chimique, ces secteurs d'activité pèsent lourd dans l'emploi salarié wallon. Leur dynamique positive se répercute donc favorablement sur l'évolution générale de l'emploi en Wallonie. Enfin, le secteur du commerce et de l'HoReCa a connu ces dernières années une croissance relativement faible mais régulière, ce qui le place désormais comme premier sous-secteur d'activité en terme de nombre d'emploi absolu.

Evolution sous-sectorielle de l'emploi salarié en Wallonie (1993-2001)

Groupes sectoriels	Nb de postes de travail		Evolution 1993-2001		
	1993	2001	Nb Absolu	Relative (%)	Contribution (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	3 369	4 604	1 235	36,7	1,7
Industrie manufacturière	74 601	65 696	-8 905	-11,9	-12,2
Industrie chimique	14 552	18 270	3 718	25,5	5,1
Industrie lourde et extractive	80 165	72 028	-8 137	-10,2	-11,2
Construction	56 599	59 363	2 764	4,9	3,8
Commerce et HoReCa	121 486	133 180	11 694	9,6	16,1
Transports et communication	53 330	58 381	5 051	9,5	6,9
Services aux entreprises	68 673	88 406	19 733	28,7	27,1
Administration	91 640	120 835	29 195	31,9	40,1
Éducation	124 582	114 545	-10 037	-8,1	-13,8
Santé et action sociale	97 379	118 304	20 925	21,5	28,8
Autres services	39 809	45 355	5 546	13,9	7,6
Total	826 185	898 967	72 782	8,8	100,0

Source : ONSS

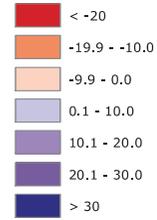


carte 7

Evolution sectorielle de l'emploi salarié (1993 - 2001)

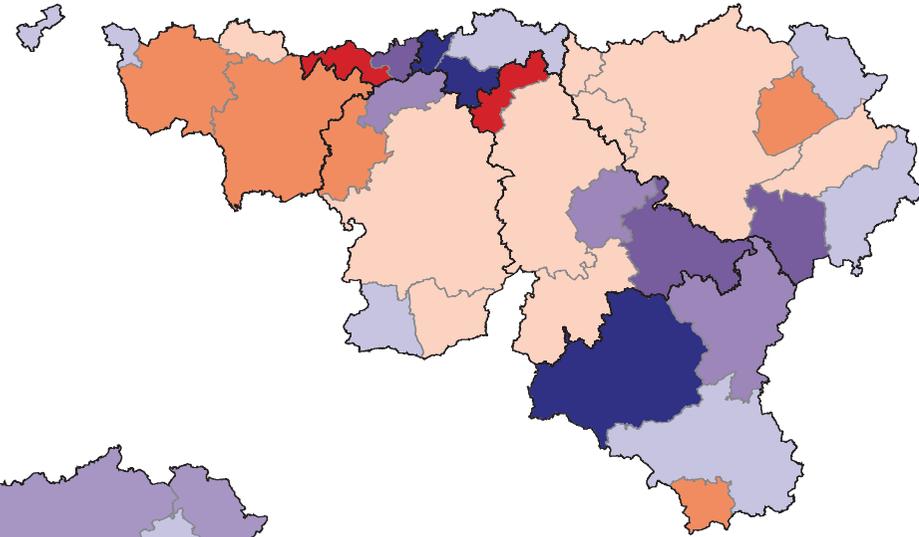
Secteur secondaire

Evolution (%)



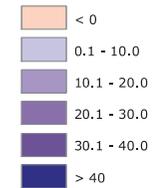
— Limite bassins d'emploi primaires
— Limite bassins d'emploi majeurs

Moyenne wallonne : -4.9



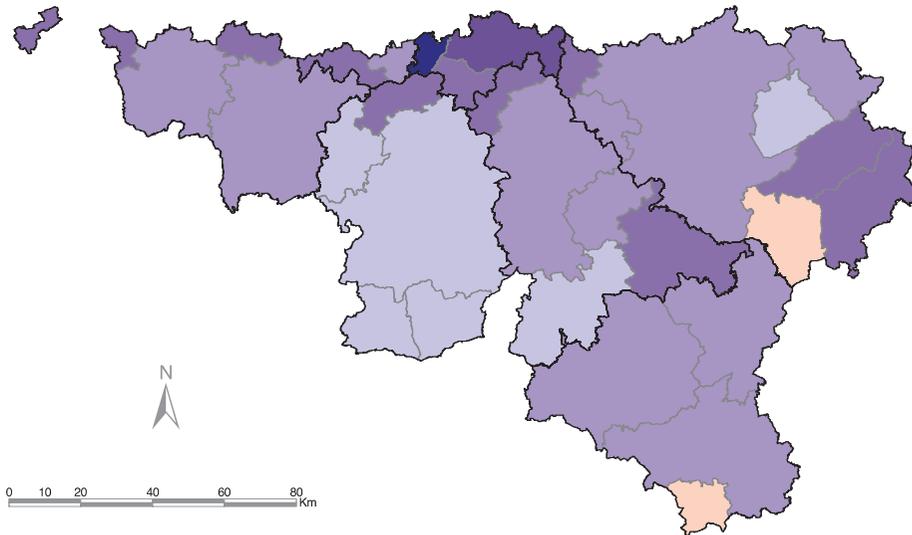
Secteur tertiaire

Evolution (%)



— Limite bassins d'emploi primaires
— Limite bassins d'emploi majeurs

Moyenne wallonne : 12.1



0 10 20 40 60 80 Km

Source des données : ONSS

CPDT réalisation (2003) : LEPUR ULg

L'évolution de l'emploi des différents sous-secteurs est cependant très différente d'une sous-région à l'autre (tableau ci-dessous). L'évolution la plus notable est à mettre à l'actif du bassin majeur de Wavre, où l'ensemble des sous-secteurs présentent une croissance positive de l'emploi. Même l'éducation dont le nombre de postes salariés décroît dans tous les autres bassins majeurs hormis celui de Braine-l'Alleud, reste, dans le bassin de Wavre, en augmentation de 4,4%.

En ce qui concerne les bassins de Liège et Charleroi, concentrant à eux deux près de 60% de l'emploi salarié wallon, ils connaissent une évolution relativement comparable. Celle-ci est caractérisée par une perte d'emplois dans les secteurs de l'industrie et de l'éducation et par une hausse significative dans les secteurs de l'administration et des services aux entreprises. Cependant le bassin de Liège connaît également une forte croissance de l'emploi dans le secteur de la santé et l'action sociale contrairement au bassin de Charleroi.

Les bassins de Namur et Mons connaissent quant à eux des croissances très importantes dans les secteurs de l'administration et des services aux entreprises. Le bassin de Mons est en plus, marqué par deux tendances opposées : une forte croissance dans le secteur des industries chimiques et une forte baisse de l'emploi dans le secteur des industries manufacturières.

La dynamique du bassin de Braine-l'Alleud est assez différente de celle des autres bassins. Les hausses les plus fortes sont observées dans les secteurs des transports, de la construction, des autres services et des industries chimiques.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Comme un peu partout, on constate, d'un côté, une tendance générale à la perte d'emplois dans le secteur secondaire (principalement au sein du sillon industriel) et, de l'autre côté, une tendance générale à la croissance de l'emploi tertiaire (où le Brabant wallon se démarque nettement). Ces tendances se confirment à l'examen de l'évolution de l'emploi salarié par sous-secteurs d'activité puisque, au sein de la Wallonie, l'industrie manufacturière, les industries lourdes et extractives et l'éducation sont les trois secteurs qui ont connu des pertes d'emplois conséquentes. Si l'évolution des deux secteurs industriels traduit bien les mutations profondes de l'économie contemporaine, elle ne semble pas constituer un signe défavorable dans l'optique d'une reconversion industrielle. Par contre, l'évolution du secteur "éducation" pose, quant à elle, davantage question quant à nos choix de société présents et à venir. A l'inverse, le phénomène de mondialisation à l'origine des mutations récentes engendre l'émergence de nouveaux secteurs d'activités (par exemple, le recours accru à la sous-traitance provoque la croissance des services aux entreprises) dont les dynamiques peuvent difficilement être mises en évidence au moyen des typologies actuellement disponibles. Mieux appréhender ces nouveaux secteurs et leur impact sur le développement territorial impose donc d'élaborer de nouvelles typologies des activités. Ceci constitue donc un champ de recherche important pour l'avenir.

Evolution relative de l'emploi salarié par sous-secteurs d'activité et par bassin d'emploi majeur (1993-2001)

%	Arlon	Braine- l'Alleud	Charleroi	Liège	Mons	Namur	Wavre	Wallonie
Agriculture, sylviculture et pêche	-14,6	50,5	41,9	26,0	34,1	74,4	59,9	36,7
Industries manufacturières	8,1	-2,6	-4,1	-15,1	-24,3	-2,7	9,6	-11,9
Industries chimiques	43,5	35,6	-8,0	12,6	42,8	5,1	81,7	25,5
Industries lourdes et extractives	22,8	-44,5	-19,0	-5,6	-2,9	-1,1	117,1	-10,2
Construction	5,7	40,4	13,6	2,6	-1,6	-7,2	11,3	4,9
Commerce et HoReCa	11,3	33,9	4,8	6,6	10,8	8,2	25,2	9,6
Transports et communication	-11,7	62,3	15,8	11,9	4,5	-6,2	38,4	9,5
Services aux entreprises	24,4	-8,0	30,9	21,2	39,7	27,9	93,5	28,7
Administration	25,7	29,7	32,2	21,4	41,2	40,9	61,5	31,9
Education	-1,4	2,2	-16,3	-6,8	-12,3	-1,6	4,4	-8,1
Santé et action sociale	32,6	25,3	9,9	27,7	23,3	20,0	24,9	21,5
Autres services	4,3	37,6	14,8	9,6	17,7	12,9	36,4	13,9
Emploi total	11,9	12,4	4,4	6,9	8,2	12,2	34,5	8,8

Source : ONS



Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Bassin d'emploi primaire et majeur

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié dans le secteur i entre t_1 et t_0 et le nombre de postes de travail salarié en t_0

Cartographie : Discrétisation par seuils observés

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de postes de travail salarié par secteurs, par sous-secteurs et par commune en t_0 et en t_1	ONSS (statistique décentralisée)	Commune	Annuelle
- Délimitation des bassins d'emploi	IWEPS-SES		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière année disponible au moment de la rédaction : 2001 - Année de départ : 1993 (série homogène).

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données rentrées à l'ONSS avant le 15/02 de l'année suivante et disponibles généralement au quatrième trimestre).

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.



2.2. Tendre vers une répartition plus équitable des richesses

Tendre vers une répartition plus équitable des richesses revient fondamentalement à chercher à **améliorer la cohésion sociale**. Outre son caractère transversal le rattachant à la philosophie même du SDER, le principe de cohésion sociale transparaît également à travers le dessein de *“contribuer à l'amélioration durable de la qualité de vie”* prévue dans l'option 3 du chapitre V du SDER, *“contribuer à la création d'emplois et de richesses”*. Quant au CAWa, il attribue explicitement une place de choix au principe de solidarité et fait, notamment, du renforcement de la cohésion sociale un des ses 12 objectifs principaux.

Cet ambitieux projet, par essence multidimensionnel, sera abordé dans le cadre de la finalité 2 uniquement à travers les aspects liés au revenu (les autres éléments de la cohésion sociale, tels que le logement ou la santé étant pris en charge au niveau de la finalité 1 du TBDT). De même, l'angle de vue monétaire sera ici privilégié.

L'accumulation de richesses et leur répartition proviennent de trois sources : les revenus du travail, les revenus du capital et les mécanismes de transfert. Rappelons que les revenus du capital sont par définition volatils, difficilement abordables (du fait notamment qu'ils échappent en partie à la vigilance fiscale). Ils pourront être indirectement approchés à travers l'étude de la distribution des revenus disponibles. C'est pourquoi, afin d'embrasser l'objectif d'une répartition plus équitable des richesses, il est d'à propos de mener la réflexion autour de trois principaux axes¹ :

- l'accès au revenu du travail via l'intégration au marché du travail (sous-objectif 2.2.1) ;
- la distribution des revenus disponibles (sous-objectif 2.2.2) et
- les mécanismes de ré-inclusion sociale (sous-objectif 2.2.3).

1) Néanmoins, seuls les principaux aspects liés à l'accès au marché du travail seront abordés dans cette première version du TBDT vue l'ampleur du sujet et les limites imposées par la disponibilité de certaines données.

Sous-objectif 2.2.1. Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail

L'ambition de ce sous-objectif est de pouvoir offrir un emploi décent et satisfaisant au plus grand nombre.

Il englobe des aspects d'ordre tant quantitatifs que qualitatifs. Et correspond à des droits fondamentaux inscrits dans la Charte Sociale Européenne, laquelle constitue en quelque sorte la loi de base socio-économique en vigueur en Europe occidentale. Cette Charte, retranscrite dans le droit constitutionnel belge, vise notamment :

- la *“réalisation et le maintien du niveau le plus élevé et le plus stable possible de l'emploi”* (article 1)
- des *“conditions de travail équitables”* (article 2) et
- *“une rémunération équitable”* (article 4)

Le 1^{er} article a été traduit dans la Constitution Belge par le *“droit à un niveau d'emploi stable et élevé”*; tandis que les deux derniers sont transposés dans la Constitution belge par le *“droit à des conditions de travail équitables et à une juste rémunération”*.

Ces conditions entendent assurer que le travail *“procure en soi une satisfaction au travailleur, lui offre la possibilité de s'épanouir pleinement, protège sa santé et lui donne, à lui et à sa famille, la possibilité de mener une existence indépendante et décente”*².

Ce sont ces principes qui fourniront le canevas des problématiques à prendre en compte dans le but d'améliorer les conditions de travail. Celles-ci intègrent :

- la notion de juste rémunération (critère 2.2.1.2)³;
- la question de la santé et de la sécurité au travail, facteur déterminant de la qualité de vie au travail (critère 2.2.1.3)⁴ et
- la problématique de la flexibilité du travail qui fait émerger de nouvelles formes de travail (critère 2.2.1.4)⁵.

Au-delà de ces éléments relevant du qualitatif, c'est le critère fondamental de l'**accès même au marché du travail** qui sera pris en compte dans cette première version du TBDT (critère 2.2.1.1).

Afin d'en donner une image la plus réaliste possible, il s'agit de rendre compte de la situation en terme d'emploi, de chômage et d'inactivité⁶. Ces trois notions renvoient à des réalités complémentaires, qui prises séparément, ne permettent pas d'appréhender la réalité complexe qui se joue sur le marché du travail. Ne retenir qu'une seule de ces mesures, sans faire référence aux autres, pourrait conduire à une vision tronquée des choses et de par là même, à une analyse partielle, sinon erronée, qui serait susceptible de passer à côté des situations critiques à détecter.

3) Cette notion renvoie d'une part, au travail accompli par le travailleur et d'autre part, aux besoins fondamentaux du travailleur et de sa famille. Cette rémunération devrait permettre d'atteindre un niveau de vie décent qui réponde aux besoins fondamentaux économiques, sociaux et culturels du travailleur et de sa famille. Cela implique, au delà de la connaissance de la répartition des ménages par revenu, et de la composition des ménages, que l'on puisse déterminer le budget nécessaire à une famille pour mener une existence décente.

4) Cette question englobe de multiples aspects (accidents de travail, maladies professionnelles, stress au travail, travail de nuit, travail dans des conditions.) Elle devrait être intégrée à l'analyse dès que les données se rendent exploitables.

5) Exigence des temps modernes, la flexibilité du travail s'accompagne par un bouleversement des liens de subordination et l'intégration des rapports marchands dans la logique organisationnelle.

Elle se traduit par l'émergence de nouvelles formes de travail, avec des implications en termes de statuts du travailleur (contrats dits 'atypiques'), de réaménagement du temps de travail (horaires décalés, réduits...), de forme de rémunération, de multiplication des lieux de travail, etc.

6) Dans cette version liminaire du TBDT, on se focalisera sur les questions d'emploi et de chômage. Il sera fait référence ponctuellement au taux d'activité dans l'analyse de l'indicateur couvrant le problème du chômage.



Par ailleurs, il s'agit de dresser la situation globale pour l'ensemble de la population, mais aussi de s'intéresser à la situation des groupes les plus vulnérables sur le marché du travail que sont entre autres, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes à faible qualification (CAWA; PAN/Emploi Belge)⁷.

Sous-objectif 2.2.2. Tendre vers une distribution plus équitable des revenus (disponibles)

La problématique générale de ce second axe consiste à réduire les inégalités de répartition des revenus. Ces inégalités apparaissent à deux niveaux d'analyse distincts: le bas de la distribution des revenus et la distribution globale des revenus. Dès lors il s'agira :

- de prévenir et limiter les tendances à l'élargissement des disparités de revenu (critère 2.2.2.1) et
- d'améliorer la situation monétaire de ceux qui se situent en bas de la distribution des revenus afin de réduire tant que faire se peut le risque de pauvreté monétaire (critère 2.2.2.2).

Idéalement, il serait opportun d'approcher le revenu disponible des ménages, ce à quoi les données administratives (les seules disponibles actuellement à l'échelle sous-régionale) ne se prêtent que très imparfaitement⁸.

7) Notons à cet égard, que conformément à la politique de l'emploi belge traitée dans le Plan d'Action National emploi (PAN/ emploi) 2001, § A2 b1, "La Belgique souscrit entièrement à l'objectif adopté au Conseil européen de Lisbonne et compte porter le taux d'emploi à un niveau aussi proche que possible de 70 % tout en faisant en sorte que la proportion de femmes actives dépasse 60 % d'ici à 2010. Cela signifie que le taux d'emploi des femmes ainsi que le taux d'emploi total belge doivent croître de 1 % par an". Afin d'atteindre ces objectifs concrets et ambitieux, quatre domaines clés ont été retenus: l'amélioration de l'employabilité et la réduction du déficit de qualifications, la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, la croissance de l'emploi dans le secteur des services et le renforcement de l'égalité des chances. Au niveau régional, et toujours dans cet esprit, épinglons également la mesure prioritaire 15 du CAWA visant "une évolution plus favorable d'au moins 30% du taux d'emploi des publics fragilisés".

8) La base de données fiscale comporte en effet plusieurs limites, la principale étant inhérente au fait qu'elle ne fournit pas les données reprenant les déclarations pour les non enrôlés. Ainsi elle exclut du champs d'analyse les déclarants non imposables, immunisés, ceux qui ne perçoivent que des revenus mobiliers avec précompte libératoire ou encore des revenus non déclarés. Selon les estimations les plus récentes, ces différentes catégories représenteraient jusque 13% de la population totale. Enfin, soulignons que la définition d'un ménage fiscal ne se superpose pas à la notion de ménage au sens sociologique du terme (isolés/cohabitants).

Sous-objectif 2.2.3. Enrayer les processus d'exclusion sociale

La lutte contre l'exclusion sociale constitue aujourd'hui une priorité relayée par le premier Plan d'action national d'inclusion sociale 2001-2003 (PAN/Incl.). C'est de la conjugaison des actions aux différents niveaux de pouvoirs (fédéral, communautaire et régional) dont dépend la réussite de cet ambitieux programme de réinsertion sociale dans laquelle la Belgique s'est engagée.

L'exclusion sociale se manifeste à travers divers plans de la vie collective et individuelle : plans du revenu, du travail, du logement, des soins de santé, de l'enseignement ou de la vie sociale et participative. Seuls les éléments quantifiables, en rapport direct avec la présente finalité, que sont les revenus (de réinsertion) et (la réinsertion par) l'emploi trouveront leur place ici.

Il s'agit dès lors de poursuivre les efforts pour endiguer ce phénomène et de prévenir les risques d'exclusion via :

- la redistribution des revenus (critère 2.2.3.1) et
- la réinsertion socio-professionnelle (critère 2.2.3.2)

[NB : Précisons pour finir, que l'échelle d'analyse supra-communale la plus appropriée pour le sous-objectif 2.2.1 reste le bassin d'emploi (tout comme pour l'ensemble de l'objectif 2.1). En revanche, pour ce qui est des sous-objectifs 2.2.2 et surtout, 2.2.3, la notion de bassin de vie ou de 'région fonctionnelle' (de part son caractère multifonctionnel allant au-delà du critère central qu'est l'emploi) semble plus adéquate. Il s'agira d'en tenir compte pour la prochaine version du TBDT qui inclura ces deux sous-objectifs.]



Table des matières⁹

Objectif 2.2. TENDRE VERS UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE DES RICHESSES

Sous-objectif 2.2.1. Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail

CRITÈRE 2.2.1.1. Accès au marché du travail

- Emploi
2.2.1.1.A. : Taux d'emploi
2.2.1.1.B. : *Taux de sous-emploi*
- Chômage
2.2.1.1.C. : Taux de chômage global
2.2.1.1.D. : *Taux de chômage de longue durée*
- Inactivité
2.2.1.1.E. : *Taux de réserve de main-d'œuvre*
2.2.1.1.F. : *Taux de dépendance*
[2.2.1.1.G. *Jobless household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)*]

CRITÈRE 2.2.1.2. Juste rémunération du travail

- [2.2.1.2. *"Working Poor" (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)*]

CRITÈRE 2.2.1.3. Bien-être au travail

- Santé au travail
[2.2.1.3.A. : *Proportion de travailleurs se déclarant stressés*]
- Sécurité au travail
[2.2.1.3.B. : *Taux d'incidence d'accidents de travail graves*]
[2.2.1.3.C. : *Taux d'incidence d'accidents mortels*]

CRITÈRE 2.2.1.4. Flexibilité de l'emploi

- 2.2.1.4.A. : *Taux d'emploi à temps partiel involontaire*
- 2.2.1.4.B. : *Nombre de contrats de travail atypiques (intérimaires, saisonniers intermittents ...) en % de la population active occupée*

Sous-objectif 2.2.2. Tendre vers une distribution plus équitable des revenus

CRITÈRE 2.2.2.1. Réduire les écarts de revenu

- 2.2.2.1.A. *Revenu moyen par habitant*
- 2.2.2.1.B. *Rapport interquartile de revenu*
- [2.2.2.1.C. *Ecart de rémunération selon le sexe et selon la situation familiale*]

CRITÈRE 2.2.2.2. Réduire le risque de pauvreté

- [2.2.2.2.A. *Ecart médian relatif*]
- [2.2.2.2.B. *Taux de risque de pauvreté*]
- [2.2.2.2.C. *Taux de risque persistant de pauvreté*]

Sous-objectif 2.2.3. Enrayer le processus d'exclusion sociale

CRITÈRE 2.2.3.1. Transferts sociaux

- 2.2.3.1. *Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour xxx habitants*

CRITÈRE 2.2.3.2. Insertion professionnelle par la formation

- 2.2.3.2.A. *Degré d'activation*
- [2.2.3.2.B. *Taux d'imprégnation d'emploi des personnes participant à une formation à moyen terme*]

9) Pour une vision globale, la structure de la finalité est présentée dans sa globalité, en ce, y compris les indicateurs non présentés dans cette première version du TBDT (en italique). Certains de ces indicateurs ne figurant pas dans cette publication ne pourront devenir réalisables que si de nouvelles données sont collectées à l'avenir (données existantes mais non exploitables actuellement ou encore éléments hypothétiques de nouvelles bases de données comme la Datawarehouse de la Banque Carrefour). Ceux-ci sont repérables par un second signe distinctif : des crochets [.]



Taux d'emploi

Description de l'indicateur :

Taux d'emploi des 15-64 ans en Région wallonne et ventilation selon l'âge et le genre

Problématique couverte :

Participation effective à l'emploi de la population en âge de travailler*

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Le taux d'emploi : un indicateur stratégique ...

Le taux d'emploi est l'un des révélateurs clé de l'accès au marché du travail, et par là même, de l'accès au revenu du travail. A ce titre, il constitue un canal d'entrée privilégié vers une meilleure cohésion sociale.

... largement reconnu et validé au sein du cénacle européen.

Revêtant un caractère crucial pour caractériser la situation sur le marché du travail, il est très prisé au niveau européen¹, suite particulièrement au sommet de Lisbonne de 2000 où l'objectif concret d'atteindre, d'ici 2010, un taux d'emploi global de 70% (et de 60% pour les femmes) a été formulé. La Belgique, à travers son Plan d'action National pour l'Emploi a adhéré à la stratégie européenne pour l'emploi. Cela s'est également traduit au niveau régional, notamment à travers les **priorités** inscrites dans le **CAWa** (Contrat d'Avenir pour la Wallonie actualisé), dont un des douze objectifs prioritaires pour 2010 est de *“rejoindre la moyenne européenne du taux d'emploi alors que la Wallonie accusait un retard de 8% par rapport à cette moyenne au début de la législature”* (CAWa, 2002, p.3)².

1) Rappelons, en outre, que cet indicateur compte parmi les 42 indicateurs structurels européens dont la pertinence a été encore réaffirmée par le rapport de la Commission destiné au Conseil européen de printemps 2003.

2) A titre indicatif, selon les données de l'enquête communautaire Eurostat, la moyenne wallonne en 2000 était de 55,9% contre 63,4% pour la moyenne européenne, soit 7,5 points de pourcentage en moins. En 2001 ces moyennes s'établissaient respectivement à 55,4% et 64,1% (soit 8,7 points de pourcentage d'écart) et en 2002 à 55,9% et 64,2% (soit de 8,3 points de pourcentage) (source : INS, Eurostat).

Aujourd'hui, la participation relative des femmes est perçue comme une des priorités des stratégies pour l'emploi. Une place de choix y sera donc consacrée. Les publics cibles des jeunes et des aînés forment une autre catégorie de population fragilisée qui mérite une attention particulière.

Que mesure t-il et comment le mesurer ?

Le taux d'emploi permet d'apprécier la participation effective à l'emploi de la population potentiellement prête à travailler. En effet, il met en rapport la population active occupée*³ (actifs occupés salariés et non salariés) avec la population en âge de travailler (15-64 ans)*. Précisons qu'il s'agit ici de l'emploi comptabilisé au lieu de résidence.

Présenté sous forme d'indice (base 100 = taux de référence), il donne un aperçu plus direct de la performance d'une entité géographique donnée (une commune ou un bassin d'emploi) comparativement à la moyenne réalisée par l'ensemble de l'entité de référence (Wallonie ou Belgique). C'est d'ailleurs cette forme qui sera privilégiée au taux brut, pour dépeindre la diversité des réalités sous-régionales wallonnes d'une façon globale.

Quant à la ventilation selon le genre, le rapport des taux bruts masculins et féminins fournissant une image d'interprétation plus aisée, c'est la forme de ratio qui sera proposée.

3) L'estimation de la population active et de ses diverses composantes nécessite un laborieux travail de déconstruction - traitement - reconstruction de divers agrégats d'origines éparées et récoltés selon une logique administrative, afin de les recomposer en variables socio-économiques cohérentes et homogènes. La série la plus exhaustive et la plus actualisée de population active à l'échelle sous-régionale wallonne provient à ce jour de l'IWEPS-SES. Pour une explicitation détaillée de la méthodologie employée pour estimer la population communale wallonne nous renvoyons le lecteur à la note d'origine consultable sur le site de l'IWEPS à l'adresse suivante : <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/methodopopact.htm>.

ANALYSE

Qu'en est-il globalement de la participation effective à l'emploi des résidents en Wallonie ?

La situation relevée au 30 juin 2001 révèle un **taux d'emploi général de l'ordre de 56%** pour l'ensemble du territoire wallon. Ce qui situe globalement la Wallonie en retrait de 4 points par rapport à la moyenne nationale, entre une Région flamande plus en avant garde (64%) et une Région bruxelloise plus à la traîne (51%) (cf. tableau ci-dessous).

Taux d'emploi par groupe d'âge - Les régions et le pays^a - (en %)

Groupe d'âge	Région wallonne	Région flamande	Région Bruxelloise	Pays
<25 ans	26,4	36,8	26,9	32,4
25-49 ans	72,2	82,6	62,7	77,3
> 49 ans	42,8	43,3	42,7	43,1
Total (15-64 ans)	56,0	63,8	51,4	60,1

Sources : IWEPS-SES & OSEC
 a : Situation au 30 juin 2001

En Wallonie, la population active occupée reste dans sa grande majorité une **population salariée**, les indépendants représentant pour leur part, moins d'un cinquième (18%) du total des actifs occupés.

Les **femmes** y sont largement **sous représentées** : près de 47% contre près de 65% pour les hommes, aboutissant à un rapport homme/femme de 1,4.

Pour comparaison, l'objectif de Lisbonne correspondrait, par extrapolation, à un ratio de 1,3.

Sans surprise, des différences remarquables sont également à noter selon la tranche d'âge considérée. La catégorie des **ainés** (50-64 ans), et plus encore, celle des **jeunes** (15-24 ans) se démarquent avec des taux de **participation relativement plus faibles** (respectivement de l'ordre 43% et 26%⁵).

5) A noter toutefois que le faible taux d'emploi observé dans la tranche d'âge la plus jeune de la population est dû à la prise en compte, au dénominateur du taux, des étudiants de plein exercice.

Au-delà du poids relatif des chômeurs (cf. indicateur 2.2.1.1.C), les scores enregistrés en fin et en début d'âge d'activité subissent l'influence du retrait "précoce" de la vie active avec les mesures d'encouragement aux prépensions, pour les aînés, et celle du prolongement de la durée des études, pour les plus jeunes. Mais alors que le taux d'emploi chez les plus âgés est stable d'une région du pays à une autre, les jeunes flamands sont bien plus présents sur le marché du travail (10 points de plus par rapport aux Régions wallonne et bruxelloise).

Enfin, si l'on combine l'âge et le sexe on voit apparaître, pour la Région wallonne dans son ensemble, les écarts homme/femme les plus significatifs dans la tranche la plus âgée de la population active (cf. tableau ci-dessous).

Ventilation du taux d'emploi en RW selon le genre et l'âge^b

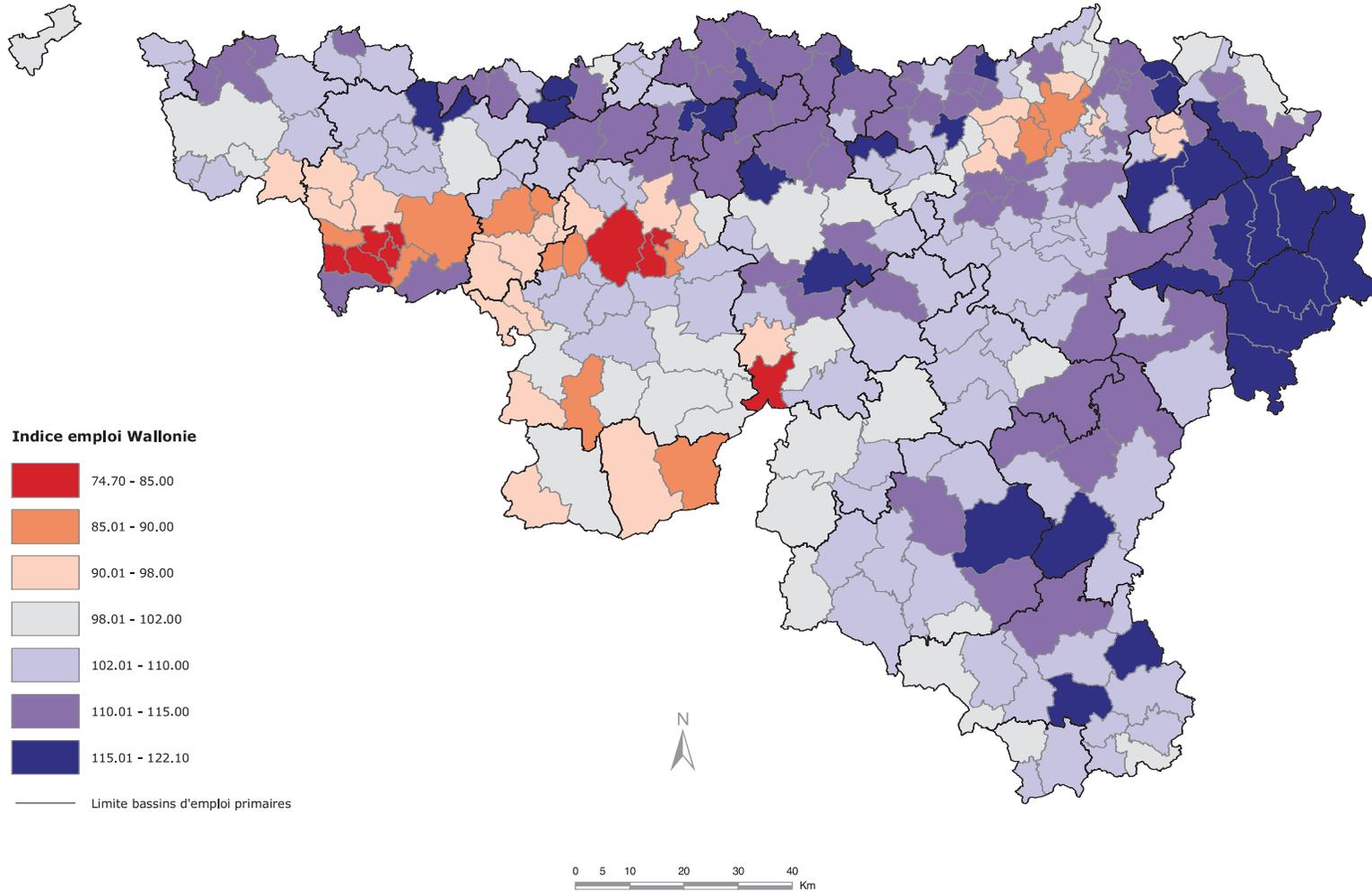
Groupe d'âge	Taux d'emploi (%)			Ratio H/F
	Hommes	Femmes	Total	
< 25 ans	30,3	22,4	26,4	1,4
25-49 ans	81,7	62,5	72,2	1,3
> 49 ans	54,0	32,1	42,8	1,7
Total (15-64 ans)	64,8	47,1	56,0	1,4

Sources: IWEPS-SES & OSEC
 b : situation au 30 juin 2001



carte 8

Indice emploi au lieu de résidence au 30 juin 2001 (Base 100 : taux moyen région wallonne = 56%)



Sources des données : IWEPS-SES (sur base des données de CBS-IGSS-INAMI-INASTI-INS(Stat. Démographique + EFT)-ONEM-ONSS(LATG)-ONSSAPL)

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

Un espace wallon pluriel

Ces tendances globales masquent une grande variabilité interne au sein du territoire wallon. En effet, autour de la moyenne des 56%, les taux d'emploi s'échelonnent sur un éventail allant de 41,8% (Farciennes) à 68,3% (Walhain). Remarquablement, certaines communes wallonnes ont donc d'ores et déjà quasi atteint l'objectif de Lisbonne. Mais force est de constater que long est le chemin qui reste à parcourir pour la majorité d'entre elles, qui lestant de leur poids la performance régionale.

La diversité des situations sous-régionales, telle qu'illustrée par la carte des indices d'emploi (base 100 = taux moyen wallon), laisse entrevoir quelques faits notables.

- Trace du **passé industriel** wallon, les zones les plus en retrait par rapport à la moyenne régionale se concentrent au niveau du sillon sidérurgique et de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Et c'est plus précisément, les grands **centres urbains** (tels que Liège, Seraing ou Charleroi) qui comptent le moins de résidents actifs occupés sur leur territoire **au profit de leur périphérie**. Cette dualisation de l'espace entre le centre et sa périphérie traduit bien le phénomène de **périurbanisation**.

(Remarque : Particulièrement touchée, la commune de Hastière ne répond pourtant pas à ce schéma général : son taux, singulièrement bas, serait éventuellement lié à la présence de campings résidentiels abritant une population précarisée).

- A l'opposé, les zones affichant les indices les plus favorables se concentrent,
 - d'une part, au nord (principalement, les communes traversées par les bassins brabançons voire, namurois), espaces bénéficiant outre de la proximité de la capitale, d'une dynamique économique propre, telle que mise en évidence dans l'objectif 2.1⁶ ;

- et d'autre part, à l'**est** (globalement, du bassin d'Eupen à celui d'Arlon avec un bloc particulièrement performant et homogène couvrant uniformément le bassin primaire de Saint-Vith). Largement démontrée dans la littérature, l'influence favorable des frontaliers sortants le long des zones limitrophes avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, renforcerait leurs dynamiques internes.

Un affinement de l'analyse est permis grâce au croisement des indices de base référentielle wallonne et nationale. En effet, comme le montre le graphique ci-joint⁷, **trois profils** se détachent nettement parmi les bassins d'emplois wallons :

- ceux qui, par leur résultat exceptionnel "tirent" le taux d'emploi national vers le haut (quadrant I). A cet égard, St-Vith et Malmédy réalisent des scores au dessus même de la moyenne régionale flamande, tandis que Hannut lui est équivalent ;

- ceux dont il s'agit de **nuancer les résultats favorables** en référence à la moyenne wallonne car ils restent en deçà du taux moyen belge (quadrant II); c'est le cas, notamment de Virton et Arlon, d'Eupen, de Huy et Namur, de Lessines, ou encore de Rixensart ;

- et enfin, ceux dont **la situation est particulièrement critique**, appelant une attention particulière des décideurs publics (quadrant III). On retrouve dans un ordre critique décroissant : La Louvière, Charleroi, Couvin et Mons ; puis moins en retrait, Chimay et Liège. Notons qu'à l'exception de La Louvière, aucun bassin wallon ne présente une situation aussi préoccupante que la région de Bruxelles dans son ensemble.

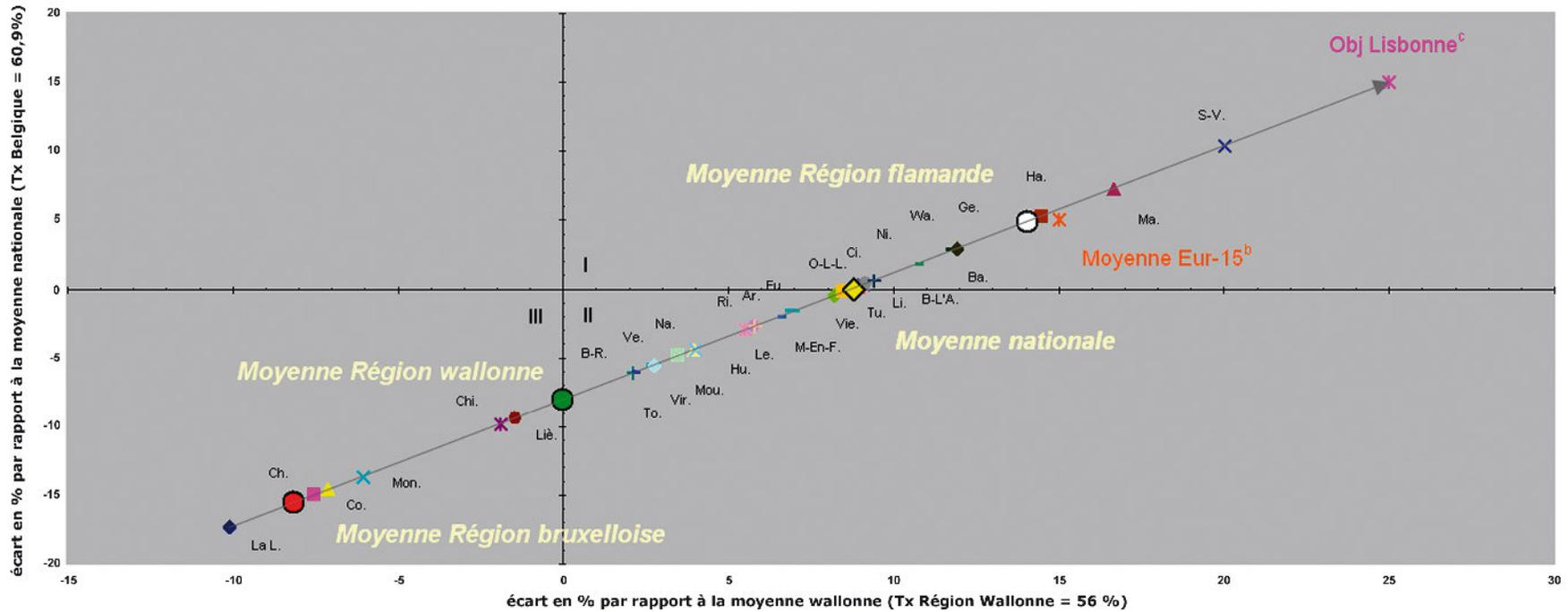
7) Ce graphique permet de positionner chaque bassin d'emploi primaire en fonction de l'écart qui le sépare à la fois de la réalisation moyenne régionale et de la réalisation moyenne nationale. A titre d'exemple, on pourra voir que le bassin de Saint-Vith [dont les coordonnées sur le graphique sont (20;10)] a un taux d'emploi de 20% supérieur à la moyenne régionale et de 10% supérieur à la moyenne nationale ; ou encore que le bassin d'Eupen [coordonnées (7; -2)] réalise un score, en terme de taux d'emploi, de 7% en plus que la moyenne wallonne mais 2% en moins que la moyenne belge.

Notons par ailleurs, que le taux moyen régional étant fonction du taux moyen national, tous les points sur le graphique (lesquels sont rapportés à ces deux bases référentielles) se retrouvent sur une même droite (relation linéaire). La distance qui sépare tout point en aval d'un point de référence donné (ex : moyenne belge) montre le chemin qui lui reste à parcourir pour "rattraper" ce point de référence.

6) Il en est ainsi du bassin d'emploi de Wavre, avec un taux de postes de travail (au lieu d'activité) particulièrement élevé et qui reste un des meilleurs contributeurs à la croissance des postes de travail, malgré sa petite taille (cf. 2.1.1.3)



Taux d'emploi dans les différents bassins d'emploi primaires : écarts par rapport à la moyenne nationale et à la moyenne wallonne^a



- | | | | | | |
|---------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| ◆ La Louvière | ■ Charleroi | ▲ Couvin | × Mons | × Chimay | ● Liège |
| + Tournai | ■ Beauraing-Rochefort | ■ Virton | ○ Mouscron | ■ Verviers | ▲ Huy |
| × Namur | × Lessines | ○ Marche-En-Famenne | ○ Rixensart | ■ Arlon | ■ Eupen |
| ● Vielsalm | ■ Tubize | ▲ Ottignies-Louvain-La-Neuve | × Libramont | ■ Braine-L'Alleud | ● Ciney |
| + Nivelles | ■ Bastogne | ■ Wavre | ● Gembloux | ■ Hannut | ▲ Malmedy |
| × Sankt Vith | ● Moyenne Région wallonne | ● Moyenne Région flamande | ● Moyenne Région bruxelloise | × Obj Lisbonne | × Moyenne Eur-15 (obj CAWA) |
| ◆ Moyenne nationale | I Cadre (+,+) | II Cadre (+,-) | III Cadre (-,-) | | |

a: Situation au 30 juin 2001

b: Il est important de souligner que la moyenne européenne (Eur-15) est ici indiquée à titre purement indicatif car elle provient d'une source statistique différente. (cf rubrique limite et précaution d'utilisation de l'indicateur). Ainsi, pour 2001, nos chiffres aboutissent à un taux d'emploi moyen pour la Région wallonne de 56% contre 55,4% (Eurostat). En outre, nos données reflètent la situation au 30 juin 2001 alors que les chiffres eurostat renvoient à la moyenne annuelle 2001.

c: Le point représentant l'objectif de Lisbonne (taux d'emploi de 70%) est ici indiqué à titre purement indicatif car la distance qui nous sépare de celui-ci devrait être mesurée sur base des données de l'enquête communautaire (EUROSTAT).

Une structure d'activité différenciée selon le genre au sein du territoire wallon

Si le taux d'emploi féminin est systématiquement plus faible que le taux masculin au sein du territoire wallon, l'écart entre sexes montre une certaine variabilité dans l'espace. Le rapport des taux masculin et féminin varie en effet, entre 1,2 et 1,7 (pour rappel la moyenne se situe à 1,4). Dès lors, toute politique en vue de tendre vers l'objectif d'une plus grande participation de ce groupe dit "fragilisé" (cf. mesure prioritaire 15 du CAWa) ne pourrait trouver une réponse sans se pencher sur les spécificités locales.

La carte des ratios homme/femme à l'échelle communale trouve à cet égard pleinement sa raison d'être. Que révèle-t-elle en regard avec la précédente carte ? En voici les principaux enseignements :

- Si l'on compare cette carte avec celle des indices d'emploi (voir carte 8), il est remarquable de constater, tout d'abord, que **là où les niveaux de taux d'emploi affichent leur plus bas scores, l'écart homme/femme est davantage marqué.** C'est le cas, en l'occurrence, dans le sillon industriel et la botte du Hainaut.

A cette règle générale, ne dérogent que les centres des agglomérations urbaines à faible taux d'emploi (comparativement à leur périphérie), qui abritent sur leur sol femmes et hommes occupés dans une proportion relativement équilibrée. Or les centres urbains concentrent souvent certaines branches d'activités du tertiaire non marchand (éducation, santé, administration, etc.) ou marchand (commerce de détail), réputées être plus "typiquement féminines". Ce nonobstant, il s'agit ici de l'emploi au lieu de résidence du travailleur, et qui plus est, dans les centres des pôles urbains. Le lien avec le type d'activité se doit donc d'être évoqué avec la plus grande prudence. Est-ce à dire que les femmes occupées (et résidant dans les centres) seraient plus enclines à privilégier un emploi de proximité ? Qu'elles s'inscriraient moins dans les tendances d'exode des noyaux urbains vers la périphérie ? La question ne peut être élucidée sans approfondissement, car elle fait appel à un hypothétique profil socio-économique à déterminer : choix volontaire ou choix imposé par des contraintes d'ordre familial (cellules monoparentales) ? Choix lié à l'âge et à la trajectoire professionnelle ? Choix lié aux catégories socio-professionnelles et aux niveaux de revenu ? Choix de mode de

vie ? Autant de facteurs potentiellement explicatifs en interaction probable. Dans le cadre limitatif de ce tableau de bord, la question restera donc en suspens.

Néanmoins dans un contexte de faiblesse relative de taux d'emploi, nous serions plus enclins à invoquer des facteurs liés à la précarité (phénomène de "working poors*" touchant davantage les femmes ?).

- Toujours en comparaison avec les taux d'emploi globaux, il appert que les tendances hommes/ femmes sont bien **plus contrastées** lorsque l'on examine les zones où les indices d'emploi sont plutôt favorables. Autrement dit, là où les taux d'emploi sont relativement appréciables, la participation effective des femmes n'est pas systématiquement plus renforcée. Et ce, **même si dans la majorité des cas, bons taux d'emploi et meilleur rapport homme/femme** vont de pair.

Il en est ainsi, globalement, de l'axe Bruxelles-Arlon. Ceci pourrait être lié (i) au type d'activité caractérisant cet espace (davantage tourné vers des secteurs porteurs comme on a pu le voir au niveau de l'objectif 2.1) et (ii) probablement plus encore, à l'infrastructure routière et ferroviaire particulièrement adaptée aux besoins en mobilité des ménages où tant l'homme que la femme sont occupés.

A contrario, certains espaces se caractérisent par une très faible participation féminine malgré des scores d'emploi particulièrement élevés dans l'ensemble.

Il s'agit de cas relativement isolés qui pourraient répondre à diverses logiques non exclusives. On pourrait ainsi évoquer : (i) un mécanisme d'ordre socio-culturel (les femmes, particulièrement dans certaines zones de tradition rurale, opteraient pour une vie de famille et ne se présenteraient pas sur le marché de l'emploi) ; (ii) un mécanisme d'ordre financier (le revenu du conjoint serait suffisamment élevé pour le ménage) ; (iii) un mécanisme d'ordre économique lié à la structure d'activité (si l'entité concernée accueille une entreprise fortement génératrice d'emplois, dominant le paysage économique environnant, et occupant du personnel majoritairement masculin). Certaines communes du bassin de Libramont ou de Bauraing-Rochefort pourraient répondre à la première ou à la troisième logique⁸, tandis que le bassin de St-Vith pourrait répondre, en partie, à la seconde logique.

8) Nous faisons référence à l'industrie de construction Thomas & Piron à Paliseul.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En Wallonie, 56% des personnes en âge de travailler ont un emploi (situation au 30 juin 2001). Mais ce chiffre cache des réalités fort contrastées, tant dans l'espace que parmi les divers groupes de la population. A l'échelle sous-régionale, les zones les plus en retrait par rapport à la moyenne régionale se concentrent dans les bassins de tradition industrielle. De plus, là où les taux d'emploi sont les plus bas, les femmes sont encore plus touchées que les hommes.

L'amélioration de la situation en terme de participation effective à l'emploi de la population wallonne en âge d'activité se doit de tenir compte des spécificités locales mises en évidence. Il s'agit dès lors de :

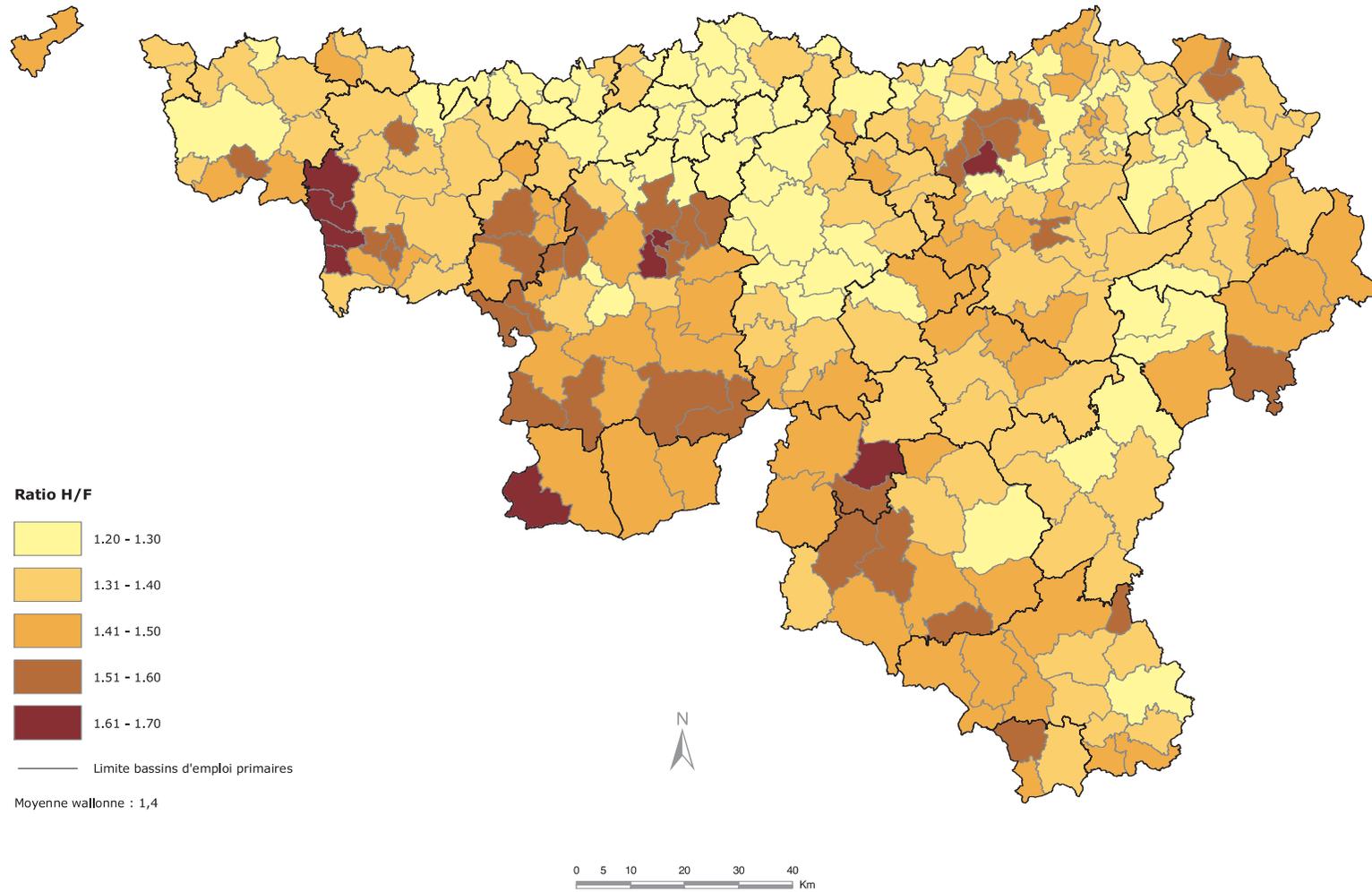
- favoriser l'expansion des zones touchées par le déclin industriel ;
- orienter les actions vers les franges les plus fragilisées de la population (jeunes et âgés) et
- revitaliser les centres urbains afin d'y attirer les personnes ayant un emploi, ce qui, par effet d'entraînement, permettrait de rehausser l'image de la ville et y attirer de nouvelles opportunités d'emploi.

Ces politiques spécifiques devraient contribuer à se rapprocher de l'objectif de Lisbonne (taux d'emploi global de 70% d'ici 2010).



carte 9

Taux d'emploi : ratio homme/femme (au 30 juin 2001)



Sources des données : IWEPS-SES (sur base des données de CBS-IGSS-INAMI-INASTI-INS(Stat. Démographique + EFT)-ONEM-ONSS(LATG)-ONSSAPL)

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Commune et bassin d'emploi primaires

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Taux d'emploi => rapport entre la population active occupée (au lieu de résidence) et la population en âge d'activité (15 à 64 ans) - Situation au 30 juin 2001.

Indice d'emploi => rapport entre le taux d'emploi d'une observation et le taux d'emploi de référence, en base 100 (Base 100 = taux de référence = moyenne régionale ou moyenne nationale).

Cartographie : Discrétisation par seuils observés.

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Population active occupée et ventilation par sexe et âge	IWEPS-SES & OSEC [sur base de IGSS, INAMI, INS	Commune	Annuelle
- Structure de la population (par âge et sexe)	(stat démographiques+ EFT), INASTI, ONEm, ONSS(LATG),		
- Structure de la population d'emploi	ONSSAPL]		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

- La dernière date disponible (au moment de la rédaction de l'indicateur) est l'année 2001.
- Les estimations de la population active provenant de l'IWEPS-SES (les seules disponibles à l'échelle communale) ne doivent pas être confondues avec celles provenant d'Eurostat (qui ne sont pas disponibles à un niveau d'agrégation infrarégional (uniquement NUTS1)). Toute comparaison de taux d'emploi provenant de ces deux sources distinctes nécessite donc la plus grande précaution et impose de garder à l'esprit que :
 - les données utilisées dans notre indicateur sont des estimations sur base des registres administratifs, alors que les données Eurostat se basent sur l'enquête communautaire (EFT).
 - données d'enquêtes et données administratives ont chacune leurs avantages et inconvénients mais il s'agit de deux méthodologies différenciées, aboutissant donc à des résultats différents. Ainsi, pour 2001, nos chiffres aboutissent à un taux d'emploi wallon de 56% contre 55,4% (Eurostat).
 - les données utilisées ici reflètent la situation au 30 juin 2001 alors que les chiffres Eurostat (EFT) référencés renvoient à la moyenne annuelle 2001 (tels que publiés notamment sur le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : <http://mineco.fgov.be>) [NB : les chiffres publiés par Eurostat renvoient à la situation au second trimestre].

Taux de chômage

Description de l'indicateur :

Taux de chômage en Région wallonne, ventilation par groupes de la population (selon l'âge, le genre et les qualifications) et durée d'inoccupation

Problématique couverte :

Déséquilibre entre l'offre et la demande de travail

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Le droit au travail : un droit fondamental...

Droit socio-économique fondamental, le droit au travail entend que *“les pouvoirs publics doivent s'efforcer au maximum de faire en sorte que soient réunies les conditions permettant de proposer à la collectivité du travail en quantité et qualité satisfaisantes et de répartir celui-ci équitablement”*¹.

Sans aborder encore l'aspect qualitatif, il s'agit donc (idéalement) de permettre à toutes celles et ceux qui **souhaitent exercer une activité** lucrative de pouvoir trouver un emploi.

...face à une demande d'emploi non rencontrée sur le marché du travail...

L'enjeu consiste, plus pragmatiquement, à tendre vers une plus grande satisfaction des personnes en **demande d'emploi**, ceux-ci étant au cœur de la question qui nous préoccupe ici.

... pour plus d'équité entre individus et territoires.

Evaluer la demande d'emploi, caractériser sa structure générale et sa composition tant en terme d'appartenance à un groupe spécifique de la population (profil individuel en fonction de l'âge, du sexe ou encore du niveau d'étude), que d'appartenance à un lieu géographique donné, constituent les premiers

1) Révision du titre II de la Constitution par l'insertion d'un article 24 bis relatif aux droits économiques et sociaux ; Moniteur belge n° 206

éléments d'information à la base d'une politique éclairée, différenciée et adaptée qui chercherait à maximiser les chances de tout individu qui le souhaite de trouver sa place parmi les actifs occupés dans notre espace régional.

Entre définition du chômage et choix d'une mesure

Le chômeur tel que défini par le Bureau International du Travail (BIT), doit répondre à la triple condition d'être (durant une période de référence²) (i) sans emploi, (ii) disponible sur le marché du travail et (iii) à la recherche active d'un emploi.

Globalement, il existe deux principales sources de mesure du chômage : par voie d'enquête et par voie administrative. C'est cette dernière, la seule disponible à l'échelle infra-régionale, qui sera utilisée ici.

Afin de respecter au mieux la définition du BIT, il s'agit de tenir compte au-delà des chômeurs complets indemnisés, des autres demandeurs d'emploi (sans travail, disponibles sur le marché et à la recherche d'un travail) qui ne sont pas indemnisés. La statistique administrative la plus en accord avec cette définition est celle correspondant aux demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI³).

Le taux de chômage : un indicateur de pression

Indicateur de pression, le taux de chômage traduit le poids de la demande d'emploi non satisfaite dans la demande totale exprimée sur le marché du travail ; cette dernière émanant de l'ensemble de la population active* (qu'elle soit ou non occupée). Dans le jargon économique, on parlera plus exactement “d'offre” de travail excédentaire. De fait, ce taux permet de jauger le réel degré de déséquilibre entre offre de main d'œuvre présente sur le marché et demande de main d'œuvre émanant des entreprises.

2) La période de référence retenue dans les enquêtes Forces de Travail (Eurostat) est d'une semaine.

3) Cette démarche est celle préconisée par l'IWEPS-SES. La série des DEI est construite sur base de la Stat92 (Structure géographique du chômage) par regroupement des catégories correspondantes aux chômeurs complets indemnisés (CCI), aux autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoires (AIO), et aux demandeurs d'emploi libres (DEL) et ce, déduction faite des inscrits résidant à l'étranger ainsi que des personnes âgées de 65 ans ou plus.

Soulignons que les programmes wallons de résorption du chômage actuels tentent de répondre au mieux à cette pression⁴. Et l'évaluation future de ces mesures revêtirait un caractère crucial dans une version plus aboutie de la présente publication.

Comment est-il mesuré en pratique ? Et sous quelle forme ?

Concrètement, le taux de chômage mesure la part des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI) dans la population active.

Tout comme pour l'indicateur d'emploi, nous privilégierons la forme d'indice pour dépeindre la diversité des situations sous-régionales caractérisant l'espace wallon sur une même base référentielle (la moyenne wallonne ou nationale).

La mise en rapport des taux de chômage féminins et masculins permettra de mieux visualiser les écarts selon le genre.

Enfin, nous reviendrons sur le numérateur du taux de chômage, à savoir les DEI pour évaluer leur composante "jeunes" (avec distinction selon le sexe) ; appréhender la variabilité de leur effectif selon la durée d'inoccupation et la sensibilité de la durée d'inoccupation au niveau de qualification ; et enfin caractériser leur évolution dans le temps.

4) Cf. décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés. Le nouveau système d'Aides à la Promotion de l'Emploi harmonise en un seul système de subvention toutes les mesures existantes. Les programmes de transition professionnelle (PTT) permettent l'engagement dans le secteur non-marchand de chômeurs complets indemnisés qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement supérieur. Pour plus de détails nous renvoyons le lecteur au site officiel de la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi (Ministère de la Région wallonne) : http://emploi.wallonie.be/THEMES/RESORP_CHOMAGE/MENU.htm.

ANALYSE

Croquis des taux de chômage : une image inversée des taux d'emploi...

Au 30 juin 2001, le taux de chômage wallon s'élevait à **14,9%**. Autour de cette moyenne, une **très grande dispersion** caractérise la distribution des taux communaux. Ceux-ci s'écartent de la moyenne de plus de 84% à la hausse (indice = 184 pour la commune de Colfontaine correspondant à un taux de 27%), et s'en détachent favorablement de 91% (indice de 9 seulement pour Burg-Reuland qui affiche un taux de 1,4%). A titre indicatif, la moyenne nationale s'établissait à 9,5%, quant aux taux moyens bruxellois et flamand, ils étaient respectivement de 17,3% et 5,7%.

Mais revenons au cœur du territoire qui nous préoccupe, la Wallonie. Si l'on compare la carte des indices de chômage en Wallonie (voir carte 10) avec celle des indices d'emploi correspondante dans l'indicateur précédent (carte 8), il est notoire de constater que **globalement**, la situation en terme de taux d'emploi et de chômage est **concordante**. Autrement dit, sans grande surprise, de bons taux d'emploi vont de pair avec de faibles taux de chômage et vice versa. C'est là l'empreinte de la part des actifs occupés comptabilisés au dénominateur du taux de chômage et au numérateur du taux d'emploi. Il serait redondant de resituer et dépeindre de nouveau les zones concordantes. Focalisons-nous plutôt sur les zones qui dérogent à cette règle.

... mais deux grandes tendances différenciées

Deux grandes tendances contrastées en termes d'emploi et de chômage sont à relever (toujours comparativement aux valeurs moyennes régionales).

- Dans un premier cas de figure, la situation en terme de **taux de chômage est remarquablement bonne** (boni de plus de 35% par rapport à la moyenne wallonne correspondant aux deux tranches supérieures de la classification), alors que les **taux d'emploi** affichés restent dans la **tranche moyenne**.

Un cas particulièrement caractéristique est fourni par la commune de Raeren dans le bassin primaire d'Eupen. Mais c'est également le cas dans le bassin primaire d'Arlon, de la commune d'Aubange (et de façon moins contrastée, de celle de Messancy ou Habay). Le même phénomène est observable à Meix-devant-Virton dans le bassin de Virton, ainsi qu'à Waterloo dans le bassin de Rixensart.

Ici c'est probablement l'**effet** dépressif exercé par les **inactifs** sur le taux d'emploi qui joue. Cela est en effet aisément vérifiable en examinant les niveaux de taux d'activité⁵ des communes concernées qui affichent des taux largement en deçà de la moyenne wallonne⁶. En d'autres termes, la distorsion toute relative entre taux d'emploi et taux de chômage est le reflet ici d'une population en âge de travailler* dont la composante active est relativement faible (la part complémentaire des inactifs étant relativement importante), alors que la population active reste largement occupée (au vu de la part relativement marginale des DEI révélée par les taux de chômage).

Le poids exercé par les inactifs (qu'il s'agisse de jeunes encore aux études, de femmes (ou hommes) au foyer ou de pré-pensionnés) à la source de la faiblesse des taux d'emploi ne semble pas a priori préoccupante en soi. Approfondir davantage la question, loin s'en faut d'être inutile⁷, dépasserait néanmoins les limites du cadre restreint de ce tableau de bord.

- Toute autre est la seconde situation de discordance observable qui se caractérise par des **taux d'emploi particulièrement élevés** (plus de 10% en sus de la moyenne régionale) **contrastant** avec des résultats de **chômage moins favorables**, quoique au dessus de la moyenne régionale (tranche juste au dessus de la classe moyenne).

5) Le taux d'activité se définit comme la part de la population active dans la population en âge de travailler. Pour rappel, la population active se compose des actifs occupés et des DEI, tandis que la population en âge de travailler correspond à l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans.

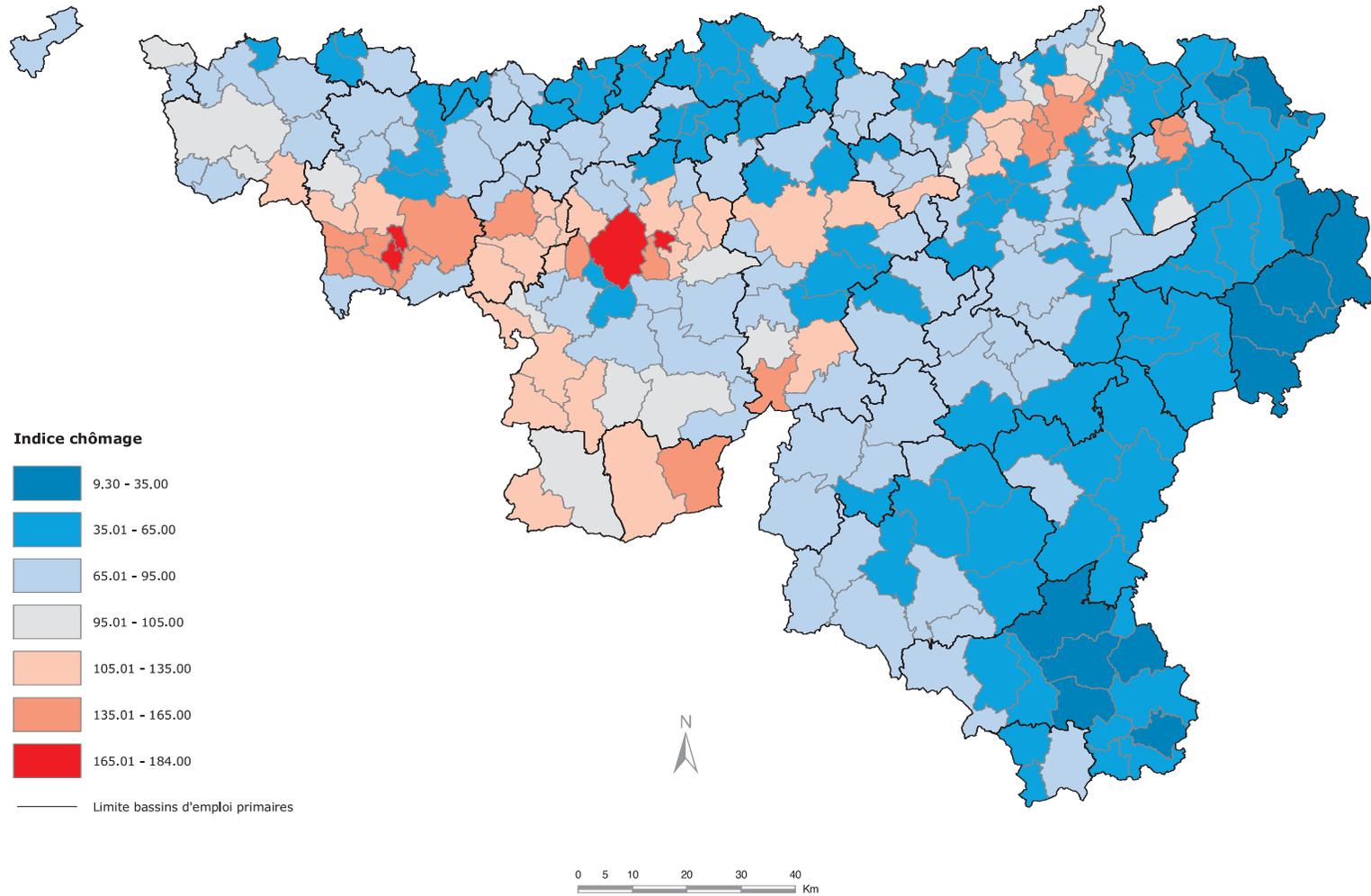
6) A titre indicatif, le taux d'activité moyen wallon s'établit en 2001 à 66% contre respectivement 59%, pour Raeren, 61% pour Waterloo, Aubange et Meix-devant-Virton, et enfin 62% pour Messancy et Habay. Le taux d'activité wallon le plus élevé atteint 73%.

7) Il serait en effet intéressant d'explorer quels sont les groupes de population les plus concernés par l'inactivité et les raisons sous-tendant le fait qu'ils ne se présentent pas sur le marché de l'emploi.



carte 10

Indice chômage au 30 juin 2001 (Base 100 : taux moyen Région wallonne = 14,9%)



Sources des données : IWEP5-SES (sur base des données de CBS-IGSS-INAMI-INASTI-INS-ONEM-ONSS(LATG)-ONSSAPL)

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

C'est le cas, principalement, dans certaines communes brabançonnaises comme Hannut et Wasseige (dans le bassin primaire de Hannut), Nivelles et Genappe (au niveau du bassin de Nivelles), ou Gembloux dans le bassin de même dénomination. Le même profil se dessine de façon plus éparse çà et là comme à Profondeville (bassin namurois), à Limbourg (bassin de Verviers), à Braives et Stoumont (bassin liégeois), à Celles (bassin de Tournai) ou encore à Honnelles (bassin de Mons).

Dans cette configuration, si les actifs occupés sont légion parmi l'ensemble des actifs (occupés ou pas) et inactifs, ils ne contrebalancent pas aussi spectaculairement le poids des actifs inoccupés (DEI). De nouveau, si l'on examine la situation sous l'éclairage complémentaire des niveaux d'activité, nous constatons que ces communes se caractérisent pas des taux d'activité des plus élevés de Wallonie (69 à 71%). Il y a donc relativement peu d'inactifs, les personnes en âge de travailler sont fort présentes sur le marché de l'emploi. Mais, même si les taux de chômage sont loin d'être alarmants, leur toute relative faiblesse **appellerait à la vigilance** du simple fait qu'ils risquent d'être occultés par leurs bonnes performances en terme d'emploi.

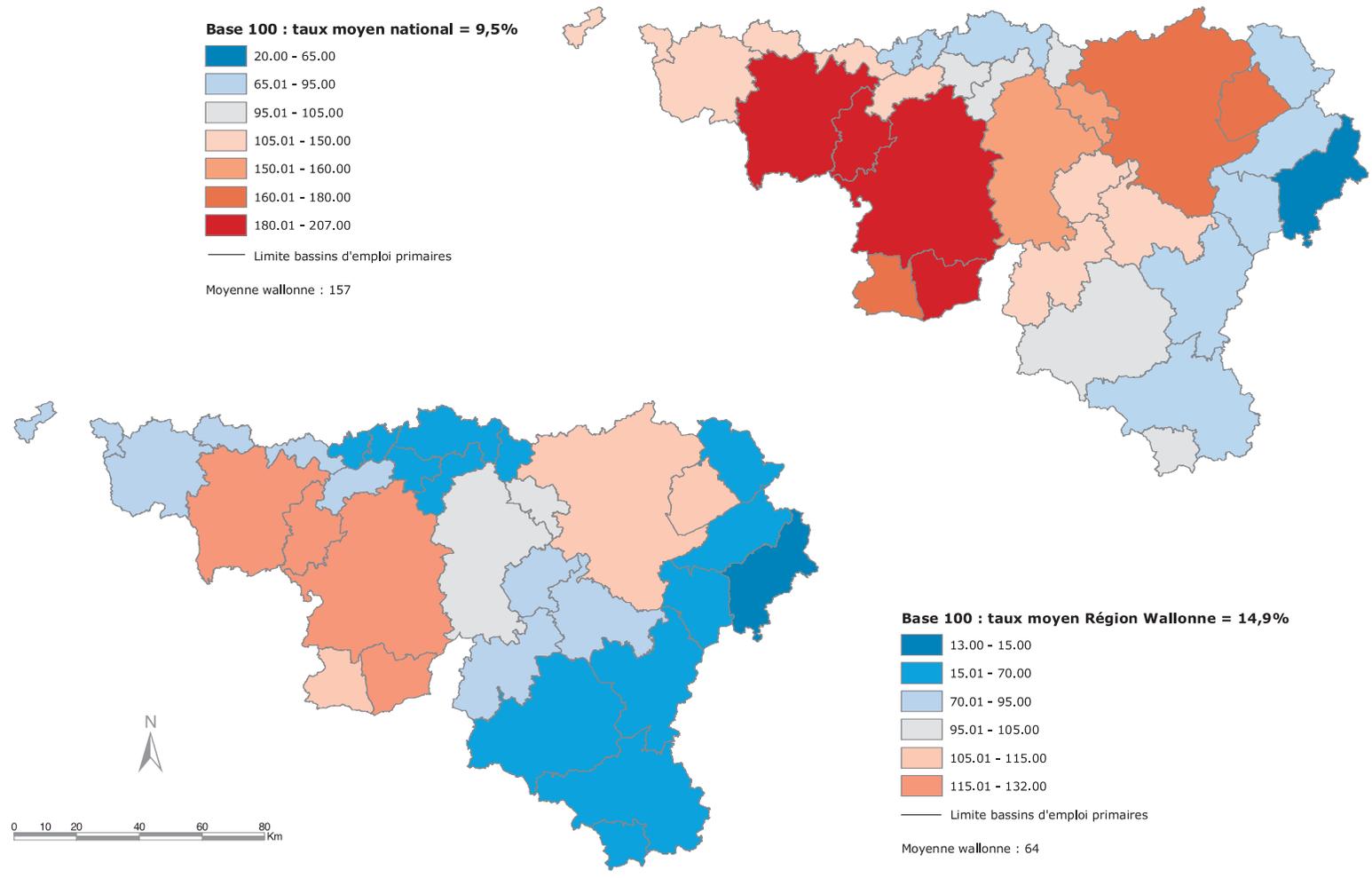
De fait si l'on jauge les divers niveaux de chômage non plus sur la barre de la position moyenne régionale mais sur celle, plus stricte, de la moyenne nationale (voir carte 11), l'appréciation de certains cas concernés est plus sujette à caution⁸, et ce, particulièrement en ce qui concerne le bassin primaire de Nivelles où le décalage émerge avec davantage d'acuité. Ce dernier présente en effet, un passif en terme de chômage plus lourd que la moyenne belge, alors que, rappelons-le, il se targuait d'un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale. Pour ce qui est des bassins primaires de Gembloux et Hannut, ils glissent de façon moins contrastée dans la tranche intermédiaire. Ceux-ci sont d'ailleurs rejoints, sous ce nouvel angle de vue, par les bassins de Libramont et Virton qui se placent dans la même catégorie de classe en terme de chômage (par rapport à la moyenne nationale) mais dont les résultats restent en harmonie avec leurs performances d'emploi.

⁸) Néanmoins, seule une étude plus approfondie, au cas par cas, permettrait de juger de la situation.



carte 11

Indice chômage par bassin d'emploi primaire (au 30 juin 2001)



Sources des données : IWEP-SSES (sur base des données de CBS-IGSS-INAMI-INASTI-INS-ONEM-ONSS(LATG)-ONSSAPL)

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

Qu'en est-il de la structure du chômage selon le sexe ?

Tout comme c'était le cas pour le taux d'emploi, la carte des ratios femme/homme de chômage (voir carte 12) révèle une position moins avantageuse pour la gente féminine, et ce, sur l'ensemble du territoire. Mais tandis que la moyenne régionale s'établit à 1,7, une très grande dispersion (avec forte dissymétrie à droite) caractérise la distribution des ratios : les valeurs observées s'étendent sur une fourchette de 1,2 à 5,2. Cela signifie que certaines communes voient leur taux de chômage féminin être jusqu'à plus de cinq fois supérieur au taux masculin.

A première vue, la probabilité ex-post de trouver du travail, si l'on est du sexe féminin, est davantage compromise à l'est de la Wallonie qu'à l'ouest.

Si l'on revient à la carte des taux de chômage globaux, il est assez manifeste de constater que là où le taux de **chômage est élevé**, celui-ci **touche hommes et femmes de façon relativement plus égalitaire**.

Ainsi, sans exception, les régions concernées (correspondant aux trois dernières classes dans la carte 10) se retrouvent avec un ratio proche de la moyenne régionale, voire inférieur à celle-ci (correspondant au deux premières classes de la carte 12). Plus précisément encore, à partir d'un indice de 135 (deux dernières classes dans le document cartographique 10), le ratio femme/homme est systématiquement inférieur à 2. Et toutes les zones à indice supérieur à 165 (dernier pallier dans la classification des indices de chômage), se retrouvent dans la tranche la moins "discriminatoire" en terme d'écart femme/homme (correspondant à un ratio en deçà de la moyenne wallonne).

Cela donne à penser que les actions pour résorber le chômage dans les zones les plus critiques appelleraient donc une politique plutôt globale que différenciée selon le genre.

De même, un taux de **chômage peu élevé** s'accompagne, dans la grande majorité des cas, d'un **rapport femme/homme** relativement **équilibré**, renforçant la présomption d'une faible sensibilité du taux comparatif féminin par rapport à la situation globale. Eupen, Attert, la Roche-en-Ardenne n'en sont que quelques exemples les plus significatifs nichés dans la région est de la Wallonie, mais la lisière nord répond globalement au même schéma.

Néanmoins, cette seconde **configuration ne se vérifie pas toujours**, comme en témoignent les ratios à la défaveur des femmes, particulièrement élevés dans certaines des zones les plus épargnées par le chômage. Il en est ainsi des communes de Bütgenbach et Amel (respectivement dans les bassins primaires de Malmédy et Saint-Vith) qui se retrouvent à la fois dans la classe de chômage la plus favorable (indice inférieur à 35) et la classe de "sex-ratio" la plus inégalitaire (>3,4).

Une configuration similaire est observable, quoique à des degrés de contraste moins prononcés, dans l'ensemble des autres communes du bassin de Saint-Vith, de même qu'à Gouvy (bassin de Vielsam) à Léglise et Etalle (dans le bassin primaire d'Arlon), à Stavelot et surtout Waimes (dans le bassin de Malmédy), à Vaux-sur-Sûre (bassin de Bastogne), Daverdisse (bassin de Beauraing-Rocheforf) et enfin Dalhem, Aubel et Welkenraedt (dans le bassin de Liège).

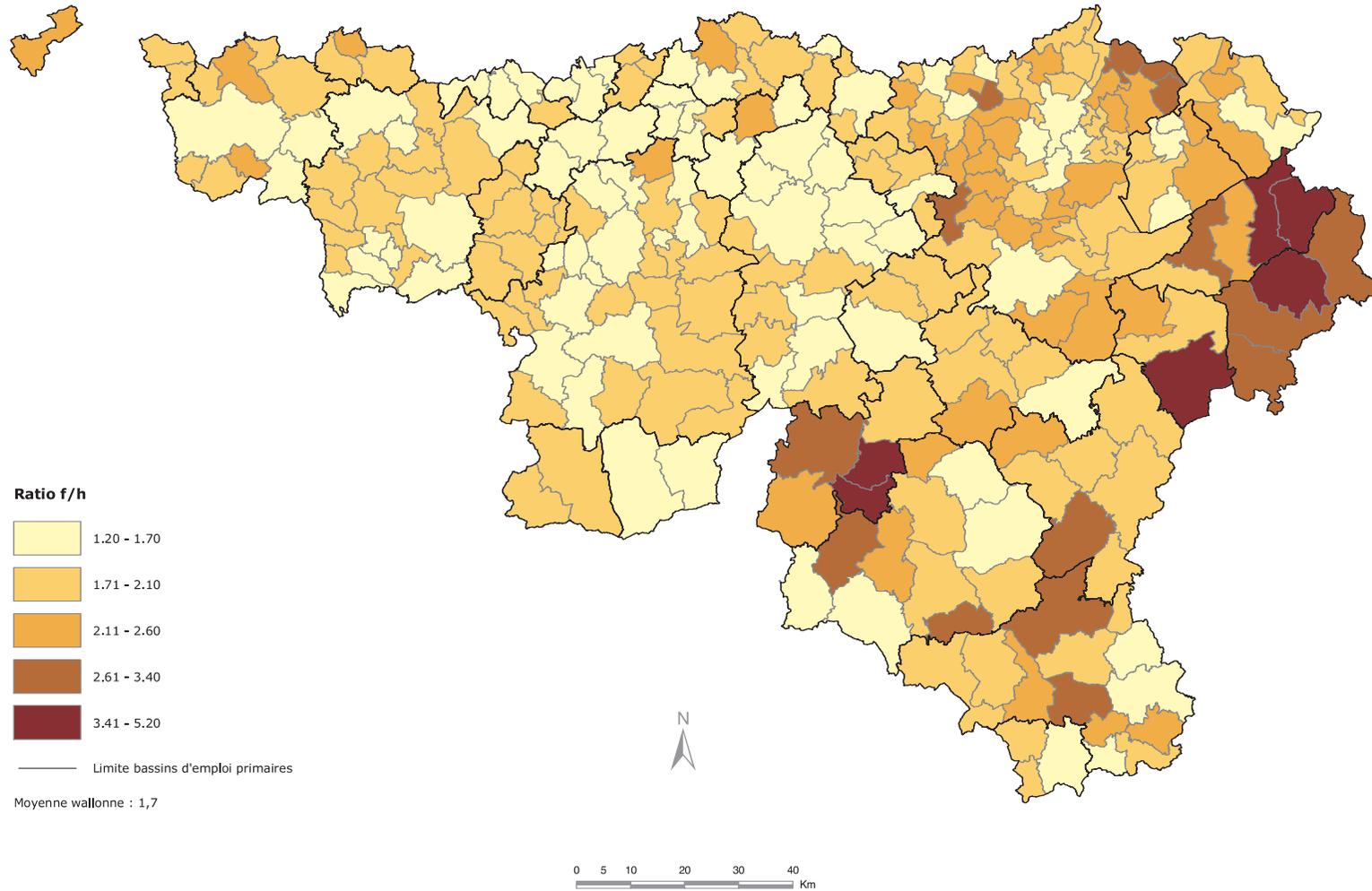
Ainsi, ces entités se caractérisent par un taux de chômage féminin très élevé comparativement à son équivalent masculin, alors que le fléau du chômage semblait globalement les épargner. L'emploi serait-il particulièrement peu disponible pour les demandeuses d'emploi résidant dans les entités en question ? Serait-il peu adapté à leurs besoins et/ou contraintes d'ordre familial, éventuellement, en terme d'offre d'emploi de proximité ? Les femmes s'inscrivent-elles moins que les hommes dans une démarche de recherche active d'emploi ? Sans une étude approfondie de la structure de la demande d'emploi émanant des femmes concernées, il serait pour le moins hasardeux de se prononcer sur la question, ou pis encore, d'avancer des hypothèses qui pourraient relever de vieux schémas sociaux ancrés dans l'imaginaire collectif, parfois, sans véritable fondement scientifique.

Ne perdons toutefois pas de vue qu'il s'agit des régions où le taux de chômage reste des plus favorables de Wallonie ; et qu'à ce titre (sans minimiser toute la responsabilité qui incombe à toute société de rencontrer, dans un souci d'équité, la demande de toute personne qui souhaite travailler) elles ne peuvent dans une logique de hiérarchisation des priorités, prétendre à un traitement privilégié en tant que zone d'action cible potentielle.



carte 12

Taux de chômage : ratio femme/homme (au 30 juin 2001)



Sources des données : IWEPS-SES (sur base des données de CBS-IGSS-INAMI-INASTI-INS-ONEM-ONSS(LATG)-ONSSAPL)

CPDT réalisation (2004) : LEPUR ULg

Qu'en est-il de la structure de la demande d'emploi ? Qui sont les DEI ?

Afin de mieux approcher le problème du chômage, une rapide esquisse de la **composition de la population demandeuse d'emploi** en fonction de l'âge et du sexe, mais aussi par niveau de qualification et durée d'inoccupation, s'avère incontournable. Il s'agit de déblayer les principales pistes sollicitant l'attention des décideurs publics, pour mieux adapter les réponses cherchant à endiguer ce fléau au sein du territoire wallon. Ces éléments d'information sont reproduits ici à titre d'ébauche, car la complexité des phénomènes sous-tendant la problématique du chômage ne peut être traitée sous le couvert d'un unique indicateur⁹ et ouvre, à elle seule, un champ de recherche bien plus vaste requérant un cadre moins étreint.

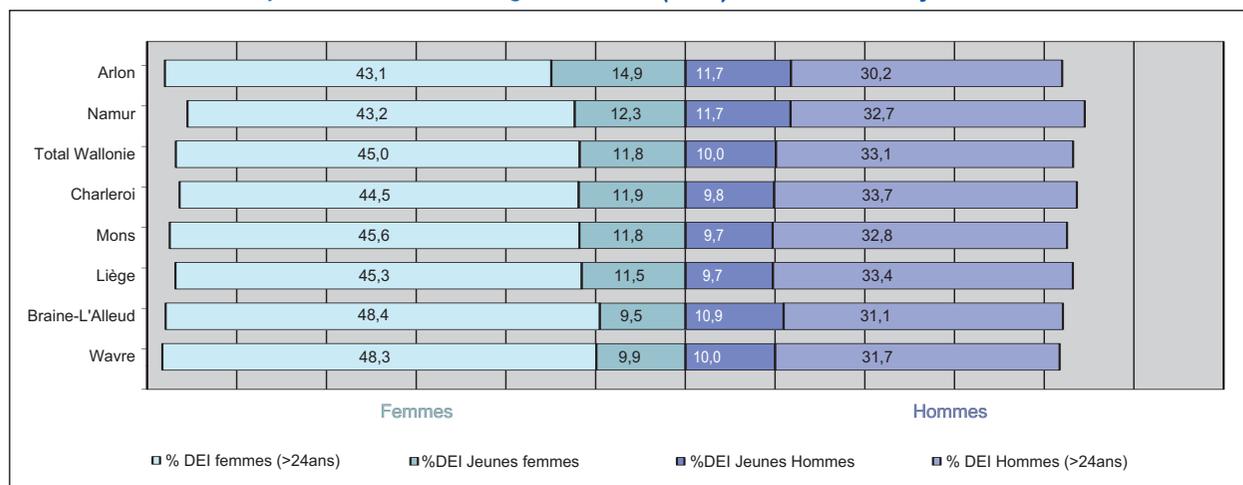
L'analyse des taux d'emploi (cf. indicateur 2.2.1.1.A) avait désigné la population des jeunes de moins de 25 ans comme cible privilégiée, tout en soulignant l'effet de la durée des études qui retarde le moment de se présenter sur le marché du travail (participant, sans nul doute, à la faiblesse des taux affichés). Mais qu'en est-il de ceux qui se présentent effectivement sur le marché du travail sans succès ? La **proportion de jeunes parmi les demandeurs d'emploi** se doit de retenir toute notre attention¹⁰. Au 30 juin 2001, parmi les 211 949 demandeurs d'emploi en Wallonie, **22% avaient moins de 25 ans**, se partageant en 12% de jeunes femmes et 10% de jeunes hommes (cf. graphique suivant¹¹).

9) Notons à ce propos que dans une version plus aboutie du TBDT, le taux de chômage de longue durée fera, notamment, l'objet d'un indicateur à part entière. Tandis que les aspects qualification & compétences seront traités sous le couvert d'un sous objectif.

10) Notons qu'une étude plus approfondie des différents groupes de DEI par âge devrait tenir également compte de la structure par âge de la population en âge de travailler (15-64 ans).

11) Dans le graphique, chaque barre représente 100% des DEI. À droite de l'axe principal est représentée la part des hommes, à gauche celle des femmes. Les segments représentant les jeunes hommes et femmes sont contigus formant la partie centrale, ce qui permet de visualiser le total jeunes. Les bassins sont classés de bas en haut par ordre croissant de proportion de jeunes dans le total des DEI.

Répartition des DEI selon le genre et l'âge dans les différents bassins d'emploi primaires et pour l'ensemble de la région wallonne (en %) - situation au 30 juin 2001-



Source : Forem Stat 92 (données mises à notre disposition par l'IWEPSES)

Les sous-territoires wallons montrent, à cet égard, des profils non homogènes¹².

Ainsi, c'est dans le **bassin majeur d'Arlon** que la **plus forte concentration de jeunes** demandeurs d'emploi s'observe (près de 27%). C'est également dans cette même entité, que la **composante féminine** de cette population de jeunes DEI est la plus forte (15%).

À l'autre extrême, le bassin majeur de Wavre présente le pourcentage de jeunes (quelque soit leur sexe) le plus faible (moins de 20%). Il est suivi de près par le bassin de Braine-L'Alleud (où la distribution au sein de la population masculine en demande d'emploi est toutefois, légèrement moins favorable aux jeunes). Remarquablement, ces deux entités opposées dans le graphique (Arlon et Wavre), présentent une proportion hommes-femmes équivalente. Mais, la situation du bassin majeur d'Arlon est, à y regarder de plus près, plus préoccupante puisque la part des jeunes, principalement de sexe féminin, appelle à questionnement. Aussi, rappelons que l'ensemble des entités de cette zone était peu touché par le chômage ; par contre la structure du chômage selon le sexe stigmatisait une grande hétérogénéité interne de situations. Le fait que ce soient des jeunes, et principalement des jeunes femmes, qui

12) Notons qu'une échelle d'analyse moins fine sera privilégiée ici : le bassin d'emploi majeur. Car il s'agit, à ce stade de l'analyse, de dégrossir la situation, afin de laisser place à une approche de décomposition analytique plus fine de la demande d'emploi.

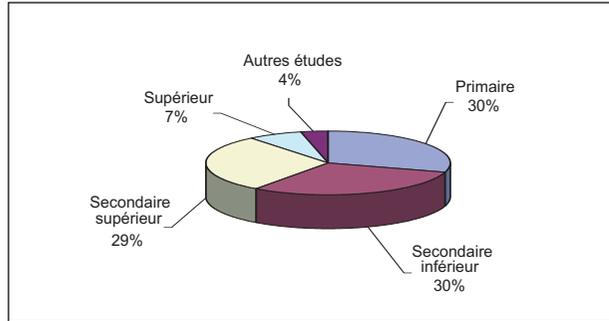
alimentent la demande d'emploi non satisfaite, souligne toute l'importance d'affiner l'analyse pour mieux appréhender le problème dans sa diversité locale, sans quoi, toute mesure de résorption du chômage risquerait de perdre en efficacité. Le bassin majeur de Namur se distingue par la deuxième plus forte proportion de jeunes inoccupés en demande d'emploi (24%).

Tandis que les autres bassins majeurs, à savoir, ceux de Mons, Charleroi et Liège (les plus affectés par le fléau du chômage et pesant probablement de leur poids sur le paysage global wallon), montrent une décomposition (jeunes/hommes/femmes) davantage similaire à celle de l'ensemble du territoire régional.



Par ailleurs, la composition des DEI selon le niveau de qualification fait apparaître, sans surprise, la grande vulnérabilité des personnes faiblement diplômées, comme le montre le graphique en secteurs qui suit dépeignant la situation au 30 juin 2001.

Ventilation des DEI par niveau d'étude -situation au 30 juin 2001-



Source : Forem (données mises à notre disposition par l'IWEPS-SES)

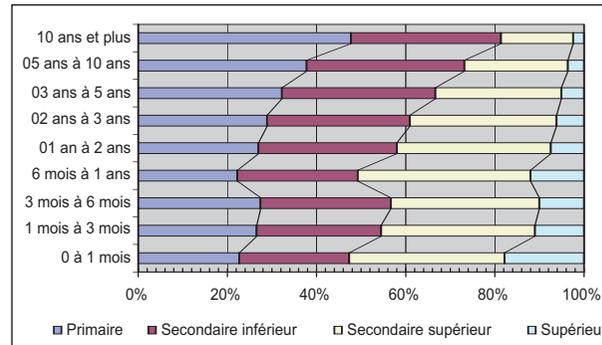
Ainsi, les catégories¹³ primaire et secondaire (inférieur et supérieur) forment le plus gros contingent des demandeurs d'emploi (90%, répartis en trois parts équivalentes). Tandis que les diplômés du supérieur représentent 7% de l'ensemble.

13) Sous la rubrique "autres études" se retrouvent des catégories non répertoriées ailleurs telles que certains diplômes étrangers ou encore des diplômes sanctionnant des études artistiques, etc.

14) La catégorie 'autres études' a été intentionnellement exclue du total en raison de son caractère probablement plus hétérogène difficilement classifiable dans un ordonnancement par niveau d'étude. De plus son poids reste marginal.

Par ailleurs, comme le montre le diagramme en barres, globalement, plus le niveau d'étude est faible, plus la **durée d'inoccupation** s'allonge¹⁴. Les catégories primaire et secondaire inférieur se distribuent de façon assez similaire. La part prépondérante du secondaire supérieur dans les premiers stades d'inoccupation se résorbe progressivement à partir d'un à deux ans. La part du supérieur passe à moins de 10% du total des catégories considérées au-delà d'un an d'inoccupation pour ne représenter qu'une part de plus en plus marginale.

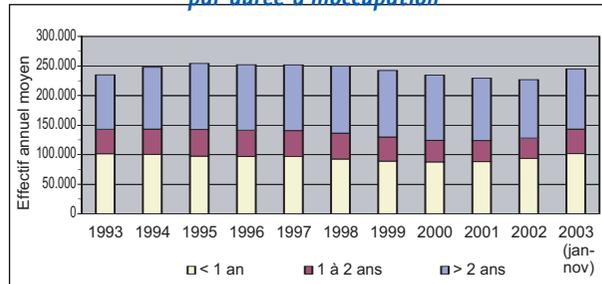
Ventilation des DEI par niveau d'étude et par durée d'inoccupation (total Région wallonne) -situation au 30 juin 2001-



Source : Forem (données mises à notre disposition par l'IWEPS-SES)

Enfin, avant de clôturer l'analyse de cet indicateur, il semble primordial de situer **l'évolution** au fil du temps de l'effectif des DEI en Région wallonne. Celle-ci est illustrée par le graphique suivant couvrant la période de 1993 à 2003.

Evolution des DEI de 1993 à 2003 au total et par durée d'inoccupation



Source : Forem (données mises à notre disposition par l'IWEPS-SES)

Après une période de décroissance initiée en milieu de décennie, le nombre total de demandeurs d'emploi en Wallonie entame un franc mouvement de recrudescence en 2003 (moyenne des 11 premiers mois). L'évolution des demandeurs

d'emploi inoccupés depuis une courte durée (moins d'un an) montre, quant à elle, une détérioration de la situation dès 2001. Soulignons, à cet égard, comme le précisent V. Vander Stricht et C. Ruyters, que les mouvements conjoncturels du chômage sont le reflet des variations à court terme et "la part du chômage de courte durée diminue en période de reprise et augmente lorsque la situation du marché du travail se dégrade" (MRW-DIIS, 2001 p.68). En d'autres termes, le suivi de l'évolution du **chômage de courte durée est un bon précurseur de la situation à venir du marché du travail**. La poursuite du gonflement du nombre de DEI à court terme en 2002 et 2003 ne présagerait donc en ce sens, rien de réjouissant...

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Un des défis majeurs de notre société est de faire face au problème persistant du chômage qui marginalise tout un pan des forces actives présentes sur le marché du travail.

Le paysage des taux du chômage en Wallonie est préoccupant : il reste globalement le reflet des distributions en terme d'emploi, précédemment analysées (cf. indicateur 2.2.1.1.A). Ainsi taux de chômage élevés vont de pair avec faibles taux d'emploi et vice versa.

Néanmoins, au-delà de ce simple constat attendu, certaines réalités locales contrastées, associant très bonnes performances en terme d'emploi mais moins bons résultats en terme de chômage appellent à la vigilance. Cela dit, il s'agit, de savoir mesure garder et ne pas perdre le sens des priorités : il semblerait logique de cibler les actions prioritaires, d'abord et avant tout, dans les zones les plus critiques.

Toute mesure de résorption du chômage qui se veut efficace nécessite que l'on tienne compte des spécificités locales internes et que l'on dresse le profil des groupes de population identifiés comme les plus vulnérables face à ce fléau pour adapter en conséquence les solutions à apporter. La structure de la population demandeuse d'emploi est à ce titre riche d'enseignements soulignant l'importance d'affiner l'analyse pour mieux appréhender le problème dans toute sa complexité et sa diversité. A cet égard la proportion des jeunes parmi les demandeurs d'emplois requiert la plus grande attention. Quant à la vulnérabilité des personnes faiblement qualifiées, largement connue, elle remet au centre des préoccupations le rôle crucial de l'acquisition de compétences et de la formation professionnelle.

Caractéristiques de l'indicateur

Echelle spatiale : Commune et bassin d'emploi majeur

Fréquence de mise à jour : Annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Taux de chômage = rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et la population active

(Population active = population active occupée + DEI)- situation au 30 juin 2001

Indice d'emploi => rapport entre le taux d'emploi d'une observation et le taux d'emploi de référence, en base 100

(Base 100 : taux de référence = moyenne régionale ou moyenne nationale)

Cartographie : carte 10 et 11 => discrétisation par seuils observés / carte 12 => discrétisation selon les discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Population active occupée	IWEPS-SES & OSEC	Commune	Annuelle
- DEI	[sur base de IGSS, INAMI,		
- Délimitation de bassins d'emploi	INS (stat démographiques+EFT), INASTI, ONEm, ONSS (LATG), ONSSAPL] FOREM stat92		

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

- Les données de chômage utilisées ici proviennent de la statistique administrative des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (Stat 92). Des différences substantielles peuvent apparaître entre les résultats des calculs fondés sur cette base statistique et les estimations provenant des données de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Ces différences sont imputables au fait que les données d'enquête se prêtent à une évaluation relativement stricte des critères d'éligibilité au statut de chômeur tel que défini par le Bureau International du Travail, et ce, notamment en ce qui concerne : (i) la prise en considération d'une éventuelle prestation de travail occasionnelle (en pratique un travail d'une durée d'une heure au cours de la période de référence (ici une semaine) est alors suffisant pour être considéré comme travailleur et non plus chômeur), (ii) l'évaluation du critère de recherche "active" d'un travail (évaluée endéans les 4 semaines qui précèdent l'entretien). Ainsi une personne ayant trouvé un emploi avant ou pendant la semaine de référence mais qui ne prendrait ses fonctions que le mois suivant est considéré comme chômeur BIT indépendamment des démarches qu'il aurait entreprises auparavant.
- La seule série de la population active disponible aujourd'hui à l'échelle sous-régionale provient des estimations de l'IWEPS-SES et s'étend de 1997 à l'année 2001. Les taux de chômage faisant intervenir au dénominateur la population active, les taux présentés ici sont donc limités à l'année 2001. Néanmoins, les données des DEI (provenant de la Stat 92 publié par le FOREM) sont disponibles jusqu'à une date plus récente, en l'occurrence 2003. Les ventilations basées uniquement sur le nombre de DEI sont donc présentées jusqu'en 2003.